Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMERCY-VOID-VAUCOULEURS

Commercy Void Vaucouleurs
Communauté de Communes

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

TABLE DES MATIERES

Contenu

INTRODUCTION 4
1. Situation globale - Conjoncture économique internationale et nationale 6
1.1 Une épidémie aux conséquences désastreuses 6
1.2 Un recul historique de l'activité et une récession record pour la France 7
1.3 Les grandes lignes de la Loi de Finances 2021 8
2. Contexte local – Bilan Année 4 après fusion 10
II. SITUATION FINANCIERE ET GESTION DE LA DETTE 11
2. Structure de la dette 12
2.1 Emprunts contractés – situation au 1er janvier 2021 12
2.2 Capital restant dû et annuités 13
2. Gestion de l'encours de la dette 16
2.1 Encours de la dette (ratio dette totale de la communauté de communes / habitant - 23639 hab population DGF 2020) 16
2.2Capacité de désendettement 17
2.3 Capacité d'autofinancement 19
III. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – Structure et évolution des dépenses de personnel 20
1. Bilan des charges de personnel 2020 21
2. Composition de la masse salariale au 31 Décembre 2020 21
3. Evolution des rémunérations et régime indemnitaire 22
4. Avantages sociaux 22
5. Temps de travail 23
III. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité 24
1. Les orientations budgétaires du Budget Général 25
1.1 La section de fonctionnement : les dépenses 26
1.2 La section de fonctionnement : les recettes 27
1.3 Section d'investissement : les dépenses 30
1.4 Section d'investissement : les recettes 31
2 Les orientations du Budget Déchets 32
2.1 La section de fonctionnement : les dépenses 32
2.2 La section de fonctionnement : les recettes 33
2.3 La section d'investissement : les dépenses 33
2.4 La section d'investissement : les recettes 33
3 Les orientations du Budget Développement Economique : 34

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

3.1 La section de fonctionnement : les dépenses 35
3.2 La section de fonctionnement : les recettes 35
3.2 La section d'investissement : les dépenses 36
3.3 La section d'investissement : les recettes 36
4 Les orientations du Budget Hébergements Touristiques et Educatifs 37
4.1 La section de fonctionnement : les dépenses 37
4.2 La section de fonctionnement : les recettes 37
4.3 La section d'investissement : les dépenses 38
4.4 La section d'investissement : les recettes 38
5 Les orientations du budget Maison médicale 39
5.1 La section de fonctionnement : les dépenses 39
5.2 La section de fonctionnement : les recettes 39
5.3 La section d'investissement : les dépenses 39
5.4 La section d'investissement : les recettes 39
6 Les orientations du budget Gendarmerie 40
6.1 La section de fonctionnement : les dépenses 40
6.2 La section de fonctionnement : les recettes 40
6.3 La section d'investissement : les dépenses 40
6.4 La section d'investissement : les recettes 40
7 Les orientations du budget SPANC 41
7.1 La section de fonctionnement : les dépenses 41
7.2 La section de fonctionnement : les recettes 42
7.3 La section d'investissement : les dépenses 42
7.4 La section d'investissement : les recettes 42

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

INTRODUCTION

Prévu par les articles L2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, et applicable aux EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus sur fondement de l'article L5211-36, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Ce rapport doit comporter :
- les **orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.** Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :
- à la **structure des effectifs** ;
- aux **dépenses de personnel** comportant notamment des éléments sur la *rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature* ;
- à la **durée effective du travail**.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le rapport doit indiquer les objectifs concernant :
- **L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement**
- **L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.**

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Compte tenu des contraintes de délais, il a été pris la décision d'organiser ce présent débat avant les élections municipales et communautaires.

Le ROB 2021 s'inscrit dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mise en exergue.
La crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière se construit dans la durée, à travers la poursuite d'objectifs

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

de bonne et saine gestion.

Ainsi les orientations prises pour 2021 correspondent à la trame que l'histoire budgétaire depuis la fusion a dessinée.

Les objectifs sont les suivants :

1. Affirmer notre volonté de stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement (sans dégrader les services publics offerts aux usagers), première condition pour assurer l'équilibre futur des budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement ;
2. Poursuivre le réexamen de nos politiques, tous domaines confondus, pour proposer des mesures susceptibles de dégager de nouvelles marges de manœuvre aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, condition nécessaire pour assurer l'équilibre des budgets à venir et conserver une capacité d'autofinancement suffisante indispensable pour maintenir nos investissements à un bon niveau ;
3. Ajuster le volume d'investissements en définissant les opérations prioritaires à financer ou à subventionner et les montants à y consacrer ;
4. Stabiliser l'annuité de la dette pour ne pas détériorer notre autofinancement et donc notre capacité d'investir.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le débat d'orientation budgétaire 2021 intervient dans un contexte financier international et national dégradé par la crise sanitaire qui perdure depuis un an.

1. Situation globale - Conjoncture économique internationale et nationale

1.1 Une épidémie aux conséquences désastreuses

Comme pour le DOB 2020, la préparation du DOB 2021 s'inscrit dans un contexte économique général complexe. L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire du coronavirus d'une ampleur mondiale.
Apparue à la fin du mois décembre 2019 en Chine, l'épidémie s'est rapidement propagée dans le monde entier. C'est en mars 2020 que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a qualifié cette épidémie de la Covid-19 de pandémie amenant de nombreux pays à prendre des mesures draconiennes en confinant la population à son domicile (plus de la moitié de la population mondiale qui aura été soumise à un confinement total dans 110 pays).

La crise sanitaire sans précédent provoquée par le coronavirus (COVID-19) se double d'une profonde crise économique. La pandémie a mis à l'arrêt de très nombreuses activités économiques, notamment en raison de l'interruption totale de l'activité dans certains secteurs, de la fermeture des frontières de la plupart des pays et de l'effondrement du trafic aérien international.
La pandémie de Covid a mis sous pression les finances publiques. Les États ont dû dépenser massivement pour gérer la crise sanitaire et limiter l'impact désastreux sur l'économie, sur les revenus des entreprises et des ménages. Les plans de soutien ont atteint l'an dernier le montant record de 14000 milliards de dollars, indique le FMI (Fonds monétaire international) dans son rapport de stabilité financière, soit 2200 milliards de plus depuis la dernière évaluation d'octobre.

Les pays plus touristiques de la zone euro (Espagne, France, Italie) ont souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants tel que l'Allemagne.

Le caractère exceptionnel de cette crise sanitaire a entraîné des bouleversements sur le marché du travail plus radicaux que ceux qui s'étaient produits lors des précédents épisodes récessifs de 2000-2001 et de 2008-2009.
Cependant, les mesures de soutien prises rapidement et de façon concomitante par les banques centrales et les gouvernements ont amorti le choc ce qui devrait permettre une reprise économique plus rapide.

Compte tenu des indicateurs positifs sur le plan sanitaire au cours des mois de mai et juin, de nombreux pays ont entamé une phase de déconfinement. Les indicateurs se sont à nouveau dégradés ces derniers mois en Europe obligeant certains pays à durcir à nouveau les contraintes de déplacement jusqu'à aller à un reconfinement (plus ou moins contraignant selon les pays).
A l'inverse, le contrôle de l'épidémie dans une partie de l'Asie, notamment en Chine, a permis la poursuite du redémarrage de ces économies.
La situation économique est donc étroitement dépendante de l'évolution de l'épidémie.

Une amélioration des marchés a vu le jour grâce aux résultats prometteurs de vaccins. Comme pour l'achat de masques, les pays participent à une course à la vaccination.
Sur les 128 millions de doses de vaccin administrées jusqu'à présent, plus des trois quarts sont allées à une dizaine de pays qui comptent pour 60 % du PIB mondial.

En attendant la distribution à grande échelle d'un vaccin efficace ou des avancées thérapeutiques, la gestion de la pandémie continuera de mettre l'économie à rude épreuve et notamment par la présence des nouveaux variants plus virulents.
En effet, la recrudescence du virus ces dernières semaines a entraîné de nouvelles mesures de restrictions et nécessité la prolongation des aides. Ce fut le cas en Europe pour la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ainsi qu'au Canada et aux États-Unis, où le Congrès a approuvé un nouveau soutien en décembre équivalent à 4,3% du PIB, qui s'ajoutait aux plans du printemps représentant 14,8% du PIB.
Le cumul des dépenses et l'effondrement des recettes publiques ont fait exploser la dette publique mondiale à

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

un niveau record de 98% du PIB.

1.2 Un recul historique de l'activité et une récession record pour la France

La pandémie de Covid-19 a eu un impact majeur sur le marché du travail et l'emploi en 2020 : chute de l'activité économique, travailleurs empêchés de se rendre sur leur lieu de travail, recours massifs au télétravail et à l'activité partielle, fermeture des écoles, personnes vulnérables à la Covid. Mais la pandémie ne s'est pas arrêtée une fois terminé le confinement et ses effets vont perdurer en 2021.
Après une croissance de 1,5% en 2019, l'une des plus importantes de la zone euro, l'année 2020 est celle d'une récession record pour la France depuis la Seconde Guerre mondiale.

L'économie française a subi une récession massive en 2020 sous le coup de l'épidémie de Covid-19, avec une chute du produit intérieur brut (PIB) de 8,3%, selon une première estimation publiée par l'Insee, qui est toutefois moins mauvaise que ce qu'anticipait l'institut. L'Insee prévoyait en effet un plongeon du PIB d'environ 9%, mais l'économie française a mieux résisté au deuxième confinement à l'automne, avec un recul du PIB de 1,3% sur le seul dernier trimestre, pénalisé surtout par la chute de la consommation des ménages tandis que l'investissement et le commerce extérieur se sont redressés.

Le premier confinement lié à l'épidémie de Covid-19 au printemps 2020 a provoqué un recul historique de l'activité : 73 % des sociétés déclarent une baisse de leurs ventes supérieure à 10 %, et 35 % une baisse supérieure à 50 % durant cette période. Un tiers des sociétés ont fermé pour une durée moyenne de 57 jours, le plus souvent à la suite de restrictions administratives d'accueil du public (65 %), mais aussi pour des questions d'approvisionnement (8 %) ou de débouchés (7 %). Cette suspension d'activité a touché en priorité les activités les plus étroitement en contact avec le public : la restauration, l'hébergement, les services à la personne ou les activités culturelles et récréatives, mais aussi les transports aériens. En septembre 2020, 1 % des sociétés étaient encore fermées.

Pour faire face à la chute brutale de l'activité, plus de quatre sociétés sur cinq ont fait appel aux aides mises en place par les pouvoirs publics.

Parallèlement, les entreprises se sont adaptées à ce nouvel environnement en modifiant leur offre (20 %) et en proposant de nouveaux produits ou services (10 %), en réorganisant leur logistique (52 %), en mettant en place de nouveaux partenariats (7 %). Elles ont également mis en œuvre les gestes barrières pour un coût allant jusqu'à 20 % du chiffre d'affaires selon l'activité. Enfin, le télétravail a permis à 40 % des sociétés restées ouvertes durant le confinement de poursuivre leur activité.

Durant ce deuxième confinement, la perte d'activité a été "bien plus modérée que celle constatée lors du premier confinement de mars-mai 2020" et sur le dernier trimestre, le PIB "est inférieur de 5% à son niveau un an auparavant", souligne l'Insee. La consommation a ainsi de nouveau baissé "fortement" de 5,4% sur la période, en raison des fermetures de commerces, après un rebond de 18,2% au trimestre précédent. A l'inverse, l'investissement a poursuivi sa reprise, en hausse de 2,4%.

Ces confinements et restrictions se sont traduites par une chute de la consommation des ménages de 7,1% sur l'ensemble de l'année. L'investissement a lui reculé de 9,8%, quand les exportations ont plongé de 16,7% et les importations de 11,6%, au cours d'une crise qui a fortement perturbé les échanges commerciaux.

Face à la crise, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien. Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB en 2020, après 2,1 % en 2019 (3 % avec l'effet de la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Il s'établirait à 6,7 % du PIB en 2021. La dette publique augmenterait de près de 20 points en 2020 pour atteindre 117,5 % du PIB, avant de refluer à 116,2 % en 2021.
Le plan de relance soutiendra la croissance à hauteur de 1,5 point de PIB en 2021. Celle-ci atteindrait ainsi + 6 % en 2021, après une baisse d'activité estimée à 10 % en 2020.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

1.3 Les grandes lignes de la Loi de Finances 2021

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards d'euros sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards d'euros dans le même temps.
Il convient de rappeler que les collectivités locales sont le premier investisseur public. Elles réalisent près de 70 % de l'investissement public civil.

Simplification de la taxation de l'électricité
La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est composée de :
• la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), gérée par l'administration des Douanes et qui abonde le budget de l'Etat ;
• la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), perçue par les communes ou les EPCI qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;
• la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE).
L'objectif de la réforme est de :
• simplifier le recouvrement de la taxe avec la mise en place d'un guichet unique à la DGFIP ;
• procéder à une harmonisation des tarifs mais aussi de se mettre en conformité avec la réglementation européenne qui impose que l'intégralité de la taxe locale soit centralisée.

La réforme sera mise en œuvre en trois étapes :
• au 1er janvier 2021, il sera procédé à un alignement des dispositifs juridiques et notamment des tarifs entre les trois taxes précitées ;
• au 1er janvier 2022, la TDCFE (perçue par les départements et la métropole de Lyon) deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ;
• au 1er janvier 2023, une part communale sera instituée en remplacement de la taxe communale dont la gestion sera également transférée à la DGFiP.
A terme, la TCCFE et la TDCFE deviendront une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) perçue par l'Etat. A partir de 2024, le produit de la taxe évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné au cours des deux dernières années.

Réforme de la gestion des taxes d'urbanisme
La LF 2021 pose le cadre d'un transfert de la gestion des taxes d'urbanisme des Directions Départementales des Territoires (DDT) à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).
Les taxes concernées sont la taxe d'aménagement perçue par les collectivités locales, la composante « logement » de la redevance pour archéologie perçue par l'Etat et la taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage affectée à la région Île-de-France. Un projet d'ordonnance précisera les modalités du transfert de la gestion des taxes, qui doit intervenir au deuxième semestre 2022. Le dispositif a pour objectif de décaler l'exigibilité de la taxe d'aménagement à l'achèvement des travaux soumis à autorisation, afin de fusionner les obligations déclaratives avec celles liées aux changements fonciers et de réduire les tâches de gestion à faible valeur ajoutée.

Nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021 (TH)
Depuis 2020, 80 % des foyers étaient totalement dégrevés de taxe d'habitation. Les 20 % de foyers restants seront progressivement exonérés jusqu'à la suppression totale de la TH en 2023.
Un **nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021** leur permettant d'être intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation.
En 2021, les montants de TVA versés seront égaux aux montants de TH perdus par les EPCI à fiscalité propre (bases TH 2020 X taux intercommunaux de 2017) et de TFPB perdus par les départements (bases TFPB 2020 X taux départementaux de 2019), quel que soit le montant de TVA encaissé par l'Etat en 2020. Cependant, si les mécanismes de calcul des fractions de TVA des EPCI et départements prévus à l'article 16 de la loi de finances pour 2020 étaient appliqués sans modification, il en résulterait une dynamique de compensation plus importante pour les EPCI et les départements à compter de 2022.
Allégement des impôts de production en faveur des entreprises
La loi de finances pour 2021 supprime :
- la moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) payées par les établissements industriels (3,3 Md€) [« réduction de moitié » de la valeur locative des

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

établissements industriels] ;
- la part régionale de la CVAE 9,4 Md€ (7 Md€ environ déduction faite du le dégrèvement barémique pris en charge par l'État).
Corrélativement, le plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée de 3 % est abaissé à 2 %.

Automatisation progressive du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
À l'initiative du Gouvernement, la loi de finances pour 2021 prévoit l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Cette automatisation consiste à remplacer l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, qui seront à terme très largement déchargées de la transmission de dossiers papier spécifiques.

De nouvelles enveloppes en faveur de la relance dans les territoires
Après le vote d'une enveloppe de 1 Md€ au cours de l'été 2020 en faveur de l'investissement du bloc communal, de nouvelles enveloppes en faveur pour la relance dans les territoires sont adoptées dans le cadre de la loi de finances pour 2021, en plus des dispositifs classiques de soutien à l'investissement public local, dont les montants sont tous reconduits :
Par exemple, 650 M€ pour promouvoir la rénovation thermique des bâtiments des communes et EPCI ;

Transfert à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanisme
L'article 155 de la LF pour 2021 prévoit les modalités du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme – dont la taxe d'aménagement - des directions départementales des territoires (DDT) à la direction générale des finances publiques (DGFiP), qui n'en assure aujourd'hui que le recouvrement.
Pour les délibérations prenant effet à compter du 1er janvier 2021, l'article 155 :
- décale l'exigibilité de la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement était exigible à la date d'émission du titre de perception. La taxe est désormais exigible à la date de réalisation définitive des opérations.
Les redevables sont désormais les personnes bénéficiaires des autorisations d'urbanisme à la date d'exigibilité de la taxe.
- habilite le Gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance afin de définir, d'ici à 2022, le cadre normatif du transfert des taxes d'urbanisme.

Prorogation de dispositifs de soutien aux territoires en difficulté
Prorogation jusqu'en 2022 de sept dispositifs de soutien aux territoires en difficulté qui devaient arriver à échéance à la fin de l'année 2020 : les zones de revitalisation rurale (ZRR), les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE), les zones d'aide à finalité régionale (AFR), les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME), les bassins d'emploi à redynamiser (BER), les bassins urbains à dynamiser (BUD) et les zones de développement prioritaire (ZDP).

La préservation des variables d'ajustement du bloc communal en 2021
En 2021, les dotations servant de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'État soumise à la règle de plafond sont mobilisées à hauteur de 51 millions d'euros (M€), afin de compenser une partie des hausses constatées au sein de cette enveloppe. Cette baisse de 51 M€ ne concerne toutefois que les départements et les régions, qui verront certaines de leurs dotations diminuer à hauteur de 25,5 M€ pour chacune de ces deux catégories. Les communes et les EPCI sont quant à eux préservés en 2021 au titre du mécanisme d'ajustement : la loi de finances pour 2021 ne prévoit pas de nouvelle baisse pour les dotations du bloc communal servant de variables d'ajustement.
Ainsi, les transferts utilisés les années précédentes comme variables d'ajustement sont maintenus à leur niveau de 2020, à savoir :
- la Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et des EPCI,
- les Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP),
- la compensation du versement transport (cette compensation a été intégrée pour la première fois en 2020 dans le périmètre des variables).

Le montant total de la DGF reste maintenu à son niveau antérieur, soit 26,8 milliards d'euros (Md€).

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

2. Contexte local – Bilan Année 4 après fusion

L'année 2020 est marquée d'une part par les élections municipales et communautaires qui a ralenti l'émergence de nouveaux projets et d'autre part par la crise sanitaire qui a bouleversé l'élaboration du budget 2020 et son exécution.

Des décisions ont été prises en 2020 (liste non exhaustive) :

- Fixation de la redevance Déchets ménagers dans le cadre de la réorganisation (Conseil du 29 janvier 2020) ;
- Signature de la convention avec la Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété permettant le préfinancement des subventions de l'ANAH et du Département dans le cadre de l'OPAH secteur Commercy (Conseil du 29 janvier 2020) ;
- Contrat de prestations ponctuelles de service pour instruction de demande d'autorisation d'urbanisme (Conseil du 29 janvier 2020) ;
- Signature avec la commune de Void-Vacon et le SIVU des 7 Ponts une convention de prestation de service pour la réalisation par des agents intercommunaux des contrôles de raccordement à l'assainissement des habitations dans le cadre des ventes immobilières (Conseil du 29 janvier 2020) ;
- Gratification des stagiaires au service technique (Conseil du 26 février 2020) ;
- Attribution des marchés relatifs à la réorganisation du service déchets et adoption du règlement de service de la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés (Conseil du 26 février 2020) ;
- Détermination du nom du Centre Aquatique (Conseil du 26 février 2020) ;
- Vente de terrains à la société L2PI à la zone du V à Void Vacon (Conseil du 26 février 2020) ;
- Commande groupée pour l'achat de masques (Conseil du 14 mai 2020) ;
- Validation de la sectorisation (carte scolaire) pour l'année 2020/2021 (Conseil du 14 mai 2020) ;
- Fixation d'une redevance pour la mise à disposition de benne à des particuliers (Conseil du 14 mai 2020) ;
- Autorisation d'achat d'un véhicule de type Master Benne (Conseil du 18 juin 2020) ;
- Election du Président (Conseil du 13 juillet 2020) ;
- Autorisation de signature d'un bail commercial pour Les Terrasses (Conseil du 03 septembre 2020) ;
- Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF (Conseil du 15 octobre 2020) ;
- Contraction d'un emprunt pour la fibre (Conseil du 15 octobre 2020) ;
- Vente de parcelles à la zone du Vé de Void (entreprise Pierson) (Conseil du 10 Décembre 2020) ;
- Décision de ne pas créer de pacte de gouvernance (Conseil du 10 Décembre 2020) ;
- Etendue de la mesure d'aide financière à la prise en charge dans la limite des frais d'installation des systèmes de téléassistance des personnes âgées à l'ensemble du territoire et de rembourser à l'usager 30 € maximum par mise en service des frais d'installation (Conseil du 10 Décembre 2020) ;

Des **projets initiés en 2017 ont continués** :

- Poursuite de l'OPAH sur le secteur de Commercy ;
- Exécution de la tranche 4 Ecole Bords de Meuse (réception en juillet 2020) ;
- Poursuite de la construction du Centre Aquatique (réception en février 2021) ;
- Poursuite des travaux GEMAPI ;
- Travaux d'aménagement du Quartier Oudinot (réception prévue en Mars 2021) ;

Poursuite des prises de compétences :

- Trois années d'exécution du service instructeur pour l'application du droit des sols et de la construction – reprise des communes instruites par la commune de Toul en Mars 2021 ;
- Trois années d'exécution (Deuxième année complète) de la compétence services des Ecoles, périscolaire, extrascolaire et scolaire sur l'ensemble du territoire
- Troisième année d'exécution du SPANC

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

II. SITUATION FINANCIERE ET GESTION DE LA DETTE

1. Situation financière

Il convient tout d'abord d'analyser l'évolution des recettes et des dépenses de chacune des deux sections de l'ensemble des budgets consolidés. Afin de disposer d'une vision à long terme de l'évolution des indicateurs budgétaires de la collectivité, l'analyse porte sur les six derniers exercices, à savoir de 2017 à 2020.

1.1 Section de fonctionnement

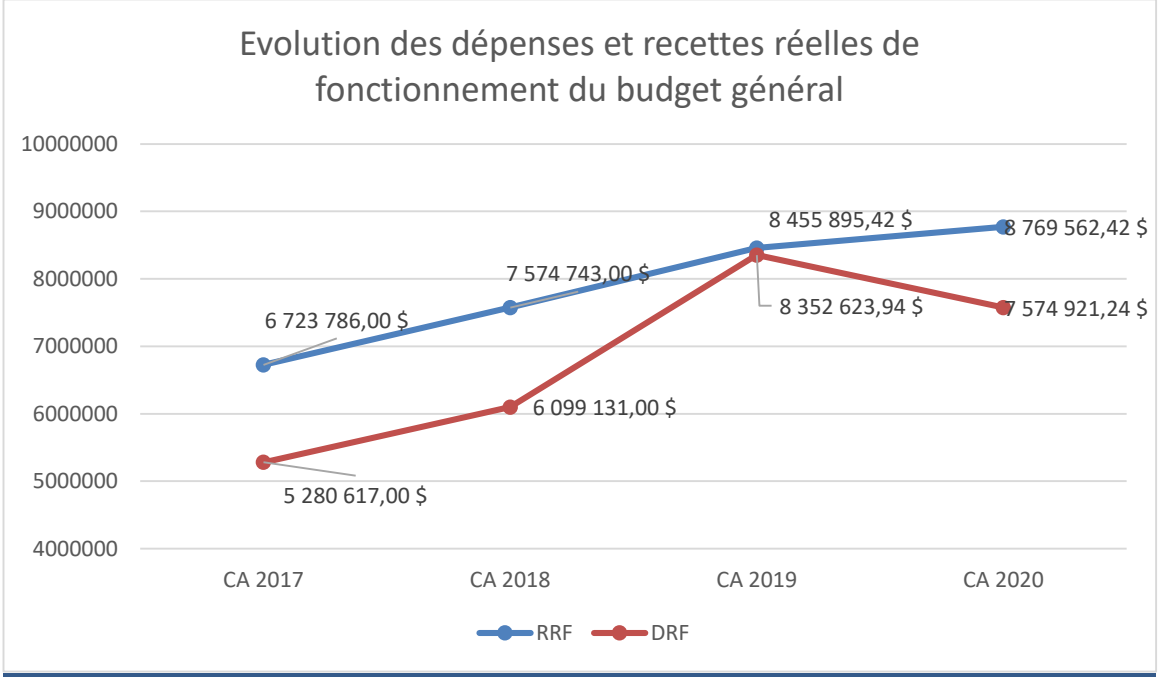

En ce qui concerne la section de fonctionnement, on relève globalement hors 2019 (lié notamment à une écriture de régularisation avec le budget hébergements) une quasi-symétrie des courbes de dépenses et de recettes avec un écart positif entre ces deux courbes qui varie entre 1,2 et 1,9M€. La CC veille à préserver son niveau d'épargne brute.

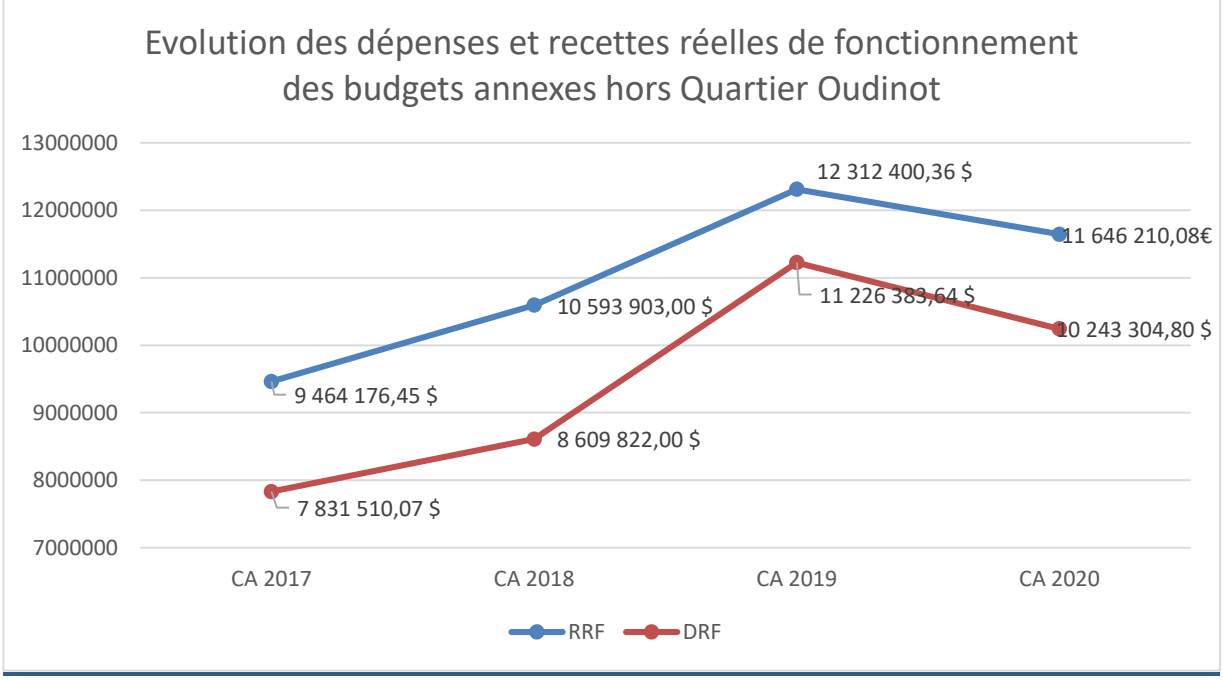

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

1.2 section d'investissement

Les gros projets tels que le Centre Aquatique et sa chaufferie ainsi que la restructuration des Bords de Meuse ont pesé sur les budgets 2020 et 2021. Ces projets seront clôturés à la fin du premier trimestre 2021. Les dépenses d'investissements en 2021 seront grandement réduites.

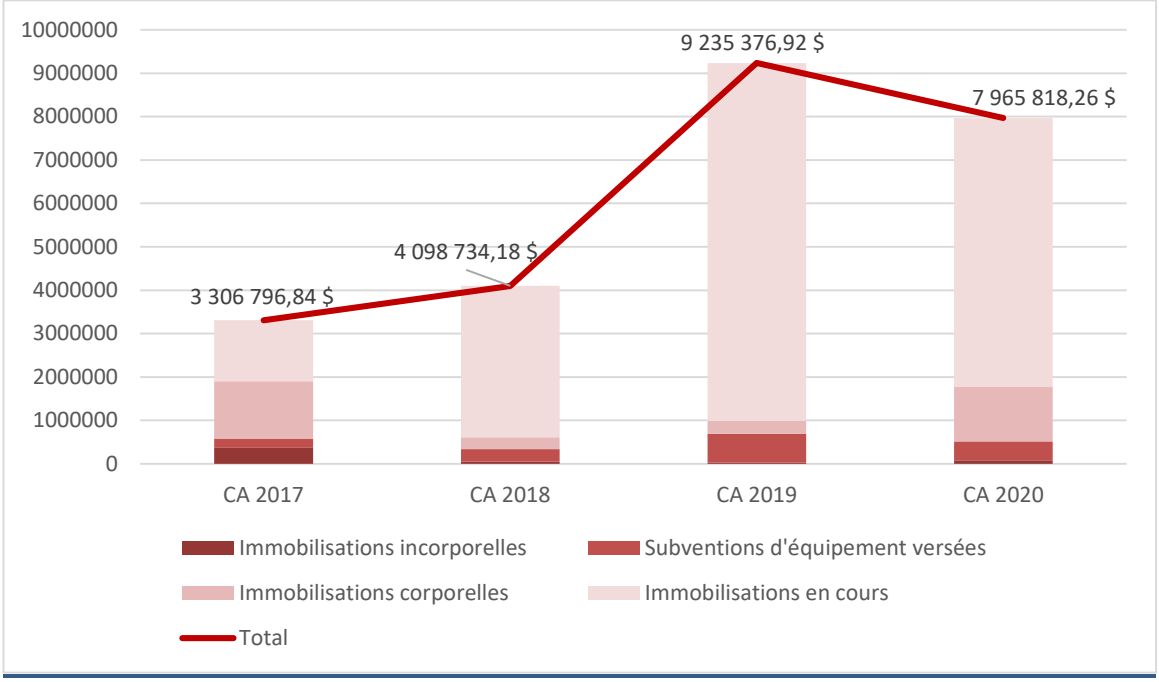

	Immobilisations incorporelles	Subventions d'équipement versées	Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
CA 2017	368 560,79€	213 544,22€	1 315 865,15€	1 408 826,68€	3 306 796,84€
CA 2018	53 567,41€	283 071,94€	276 597,57€	3 485 497,26€	4 098 734,18€
CA 2019	28 547,62€	661 427,7€	298 308,61€	8 247 092,99€	9 235 376,92€
CA 2020	82 348,42€	431 751,28€	1 253 414,04€	6 198 304,52€	7 965 818,26€

2. Structure de la dette

2.1 Emprunts contractés – situation au 1er janvier 2021

En 2020, la Communauté de Communes a contracté 1 emprunt qui a commencé à être remboursé fin 2020 :
Budget général : Fibre : 671050€ à taux fixe de 0,59% sur 15 ans.

En consolidé, au 1er janvier 2021, la Communauté de Communes détient 20 emprunts, pour un total emprunté de 15 848 156,56€, avec 12 013 955,37€ de reste à payer en capital et 1 453 321,27€ en intérêts.

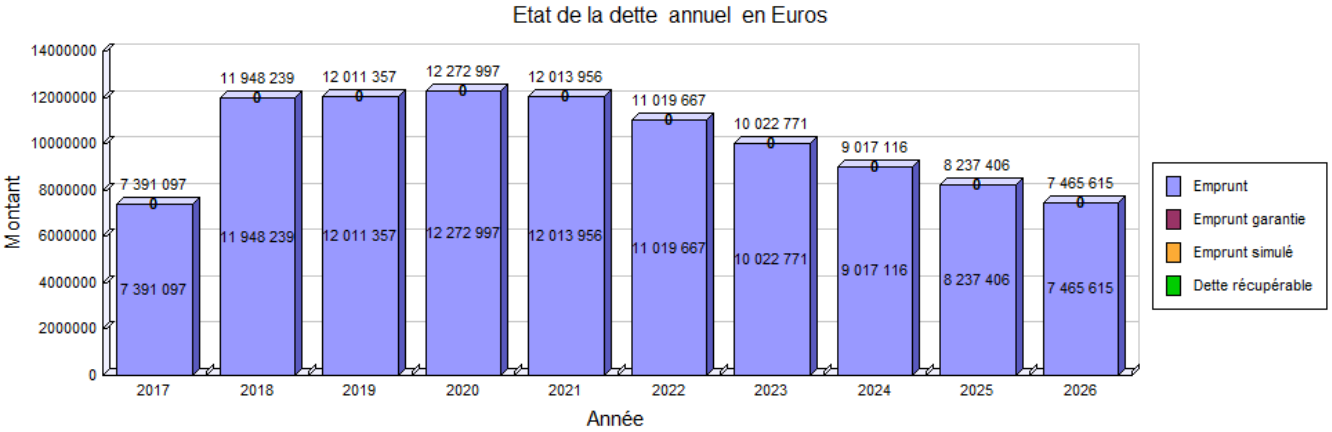

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

La CC rembourse également deux emprunts souscrits pour la halte fluviale à la ville de Commercy :

Date d'acquisition	Organisme prêteur/Objet	Taux	Durée	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2021	IRD au 31/12/2021
01/02/2010	commune de Commercy	4,47%	13 ans	34 840,00	25/12/2022	3 451,27 €	96,93 €
	Halte Fluviale	fixe					
01/02/2010	commune de Commercy	4,38%	14 ans	79 771,37	25/12/2023	14 589,59 €	677,37 €
	Halte Fluviale	fixe					

Soit un total, au 1er janvier 2021 de 12 042 127,76€ de reste à payer en capital et 1 455 144,72€ en intérêts.
En 2021, il n'est pas prévu de contracter un nouvel emprunt.

2.2 Capital restant dû et annuités

Le capital restant dû et les annuités en 2021 seront les suivants (hors emprunts Halte fluviale) :

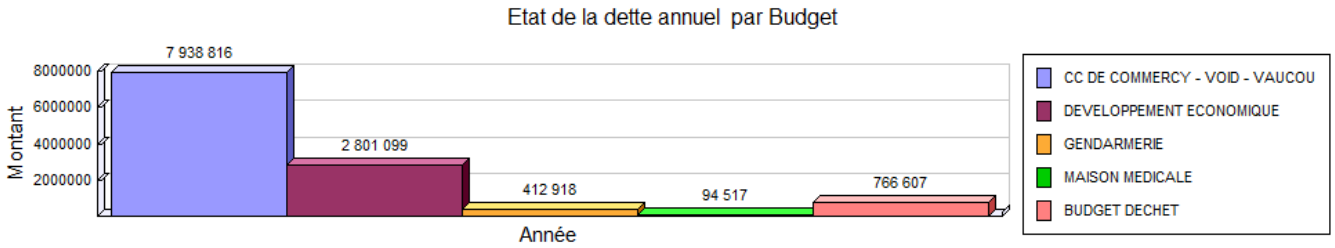

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

Budget Général							
Organisme prêteur/Objet	CRD au 31.12.20	IRD au 31.12.20	Emprunts 2021			CRD au 31.12.21	IRD au 31.12.21
			Capital 2021	Intérêt 2021	Annuité		
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG **CARRIERES EUVILLE**	41 979,39 €	807,24 €	11 679,78 €	381,45 €	12 061,23 €	30 299,61 €	425,79 €
CREDIT MUTUEL **MAISON INTERCOMMUNALE VOID**	10 772,23 €	237,13 €	9 206,17 €	230,27 €	9 436,44 €	1 566,06 €	6,86 €
BANQUE POSTALE **BORDS DE MEUSE**	751 753,13 €	100 092,05 €	41 006,65 €	11 414,59 €	52 421,24 €	710 746,48 €	88 677,46 €
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE **POLE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE VAL DES COULEURS NORD**	551 188,39 €	151 269,93 €	40 576,31 €	24 768,65 €	65 344,96 €	510 612,08 €	126 501,28 €
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE **CREATION INFRASTRUCTURE SCOLAIRE MAXEY**	59 500,00 €	4 574,08 €	17 000,00 €	2 178,13 €	19 178,13 €	42 500,00 €	2 395,95 €
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE **MAISON DE SANTE A VOID**	502 790,07 €	130 549,65 €	30 834,60 €	17 883,84 €	48 718,44 €	471 955,47 €	112 665,81 €
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE **INVESTISSEMENT**	185 111,56 €	1 480,90 €	61 703,86 €	740,45 €	62 444,31 €	123 407,70 €	740,45 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG **2E TRANCHE ECOLE BORDS DE MEUSE**	422 274,24 €	51 384,03 €	22 914,68 €	5 791,88 €	28 706,56 €	399 359,56 €	45 592,15 €
Halte fluviale 1 - trim.	6 752,46 €	343,94 €	3 301,19 €	247,01 €	3 548,20 €	3 451,27 €	96,93 €
Halte fluviale 2 - mens	21 419,93 €	1 479,51 €	6 830,34 €	802,14 €	7 632,48 €	14 589,59 €	677,37 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG - **Centre Aquatique**	2 224 354,39 €	287 469,74 €	112 983,27 €	30 549,53 €	143 532,80 €	2 111 371,12 €	256 920,21 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE SAINT DIZIER **Centre Aquatique**	2 196 256,43 €	279 684,47 €	113 378,71 €	30 154,09 €	143 532,80 €	2 082 877,72 €	249 530,38 €
LA BANQUE POSTALE **Chaufferie Centre Aquatique**	321 785,71 €	16 073,17 €	24 285,72 €	2 313,82 €	26 599,54 €	297 499,99 €	13 759,35 €
CREDIT AGRICOLE **Fibre**	671 050,00 €	29 962,97 €	44 736,68 €	3 634,29 €	48 370,97 €	626 313,32 €	26 328,68 €
Total	**7 966 987,93 €**	**1 055 408,81 €**	**540 437,96 €**	**131 090,14 €**	**671 528,10 €**	**7 426 549,97 €**	**924 318,67 €**

Budget Déchets							
Organisme prêteur/Objet	CRD au 31.12.20	IRD au 31.12.20	Emprunts 2021			CRD au 31.12.21	IRD au 31.12.21
			Capital 2021	Intérêt 2021	Annuité		
CREDIT AGRICOLE **REORGANISATION GESTION DES DECHETS**	750 499,99 €	43 529,00 €	52 666,68 €	5 846,00 €	58 512,68 €	697 833,31 €	37 683,00 €
CREDIT AGRICOLE **DECHETTERIE VOID**	16 106,88 €	738,35 €	10 616,81 €	613,45 €	11 230,26 €	5 490,07 €	124,90 €
Total	**766 606,87 €**	**44 267,35 €**	**63 283,49 €**	**6 459,45 €**	**69 742,94 €**	**703 323,38 €**	**37 807,90 €**

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

Budget Développement économique							
Organisme prêteur/Objet	CRD au 31.12.20	IRD au 31.12.20	Emprunts 2021			CRD au 31.12.21	IRD au 31.12.21
			Capital 2021	Intérêt 2021	Annuité		
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG **PEPINIERE**	418 434,12 €	65 953,12 €	45 899,00 €	14 649,36 €	60 548,36 €	372 535,12 €	51 303,76 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG **BATIMENT RELAIS ET RESTAURANT**	693 703,13 €	60 230,19 €	64 344,02 €	11 049,34 €	75 393,36 €	629 359,11 €	49 180,85 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG **Aménagement Zone Seugnon - SEBL**	422 138,80 €	3 506,65 €	139 996,35 €	1 885,45 €	141 881,80 €	282 142,45 €	1 621,20 €
CREDIT MUTUEL **QUARTIER OUDINOT**	1 266 822,67 €	154 152,13 €	68 744,02 €	17 375,66 €	86 119,68 €	1 198 078,65 €	136 776,47 €
Total	**2 801 098,72 €**	**283 842,09 €**	**318 983,39 €**	**44 959,81 €**	**363 943,20 €**	**2 482 115,33 €**	**238 882,28 €**

Budget Maison médicale							
Organisme prêteur/Objet	CRD au 31.12.20	IRD au 31.12.20	Emprunts 2021			CRD au 31.12.21	IRD au 31.12.21
			Capital 2021	Intérêt 2021	Annuité		
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE **MAISON MEDICALE VAUCOULEURS**	94 516,47 €	6 764,71 €	27 787,72 €	3 375,72 €	31 163,44 €	66 728,75 €	3 388,99 €
Total	**94 516,47 €**	**6 764,71 €**	**27 787,72 €**	**3 375,72 €**	**31 163,44 €**	66 728,75 €	3 388,99 €

Budget Gendarmerie							
Organisme prêteur/Objet	CRD au 31.12.20	IRD au 31.12.20	Emprunts 2021			CRD au 31.12.21	IRD au 31.12.21
			Capital 2021	Intérêt 2021	Annuité		
CREDIT AGRICOLE **GENDARMERIE VAUCOULEURS**	412 917,77 €	64 861,76 €	53 927,81 €	16 854,31 €	70 782,12 €	358 989,96 €	48 007,45 €
Total	**412 917,77 €**	**64 861,76 €**	**53 927,81 €**	**16 854,31 €**	**70 782,12 €**	358 989,96 €	48 007,45 €

Total GENERAL	**12 042 127,76 €**	**1 455 144,72 €**	**1 004 420,37 €**	**202 739,43 €**	**1 207 159,80 €**	**11 037 707,39 €**	**1 252 405,29 €**

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

2. Gestion de l'encours de la dette

2.1 Encours de la dette (ratio dette totale de la communauté de communes / habitant - 23639 hab population DGF 2020)

Budget général :

	31.12.17	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21
Encours de la Dette	3 216 021,34€	7 893 185,84€	7 437 564,09€	7 966 937,93€	7 426 549,97 €
Encours dette par habitants	134,72€	330,66€	311,57€	337,02€	314,16€

Budgets consolidés :

	31.12.17	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21
Encours de la Dette	7 006 929,70€	12 091 566,50€	11 203 766,36€	12 042 127,76€	11 037 707,39 €
Encours dette par habitants	293,53€	506,54€	469,35€	509,42€	466,93€

Selon l'Étude Territoires et Finances 2019 menée par la Banque Postale, la moyenne pour une communauté de communes est de 969€/habitant.
Cette nouvelle augmentation au 01.01.21 est due à l'emprunt de 671 070€ relatif à la fibre contracté en fin d'année.

L'endettement de la collectivité est à rapprocher du volume d'équipement réalisé pour développer le territoire et renforcer son attractivité mais aussi des investissements productifs de recettes ou non. Ces investissements participent pleinement à la volonté de la collectivité de redynamiser le territoire et favoriser ainsi le développement économique et le service à la population.

Encours de la dette pour les investissements productifs de recettes (Gendarmerie, Maisons médicales, Pépinière, Restaurant et Bâtiment Relais)

	31.12.20
Encours de la Dette	2 122 361,56€
Encours dette par habitants	**89,78€**

Encours de la dette concernant des équipements et services financés par la fiscalité (écoles et périscolaires, carrières, halte fluviale, Centre Aquatique, Chaufferie, Fibre)

	31.12.20
Encours de la Dette	7 467 197,86€
Encours dette par habitants	**315,88€**

Encours de la dette concernant un service public industriel et commercial financé par une redevance (Déchets)

	31.12.20
Encours de la Dette	766 606,87€
Encours dette par habitants	**32,43€**

Encours de la dette financée par des cessions foncières et immobilières (Quartier Oudinot et Zone du Seugnon)

	31.12.20
Encours de la Dette	**1 688 961,47€**
Encours dette par habitants	**71,45€**

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

2.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio qui mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette. Il répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ? Elle se calcule par **l'encours de la dette divisée par l'épargne brute, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.**

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'équilibre sectionnel

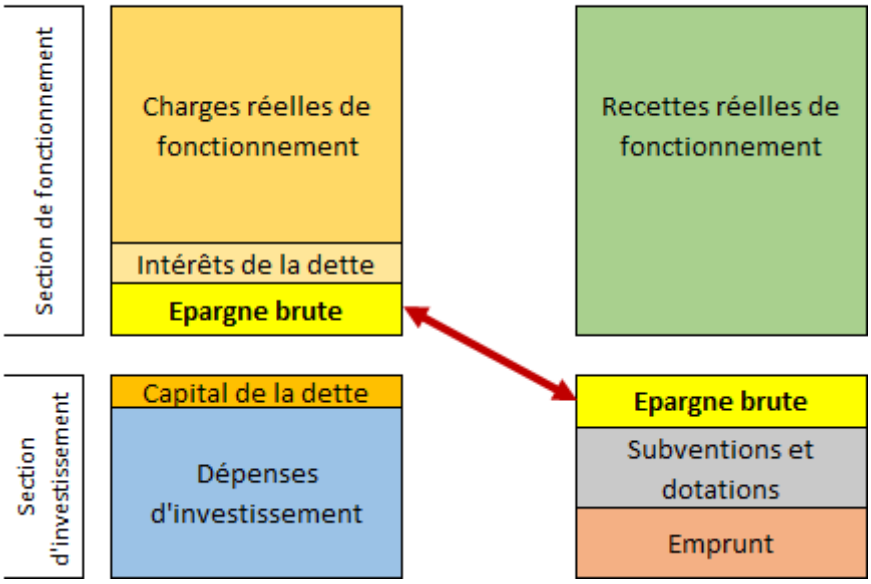

Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Ce ratio doit être apprécié en tendance par rapport à d'autres collectivités similaires et selon la nature des compétences exercées.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

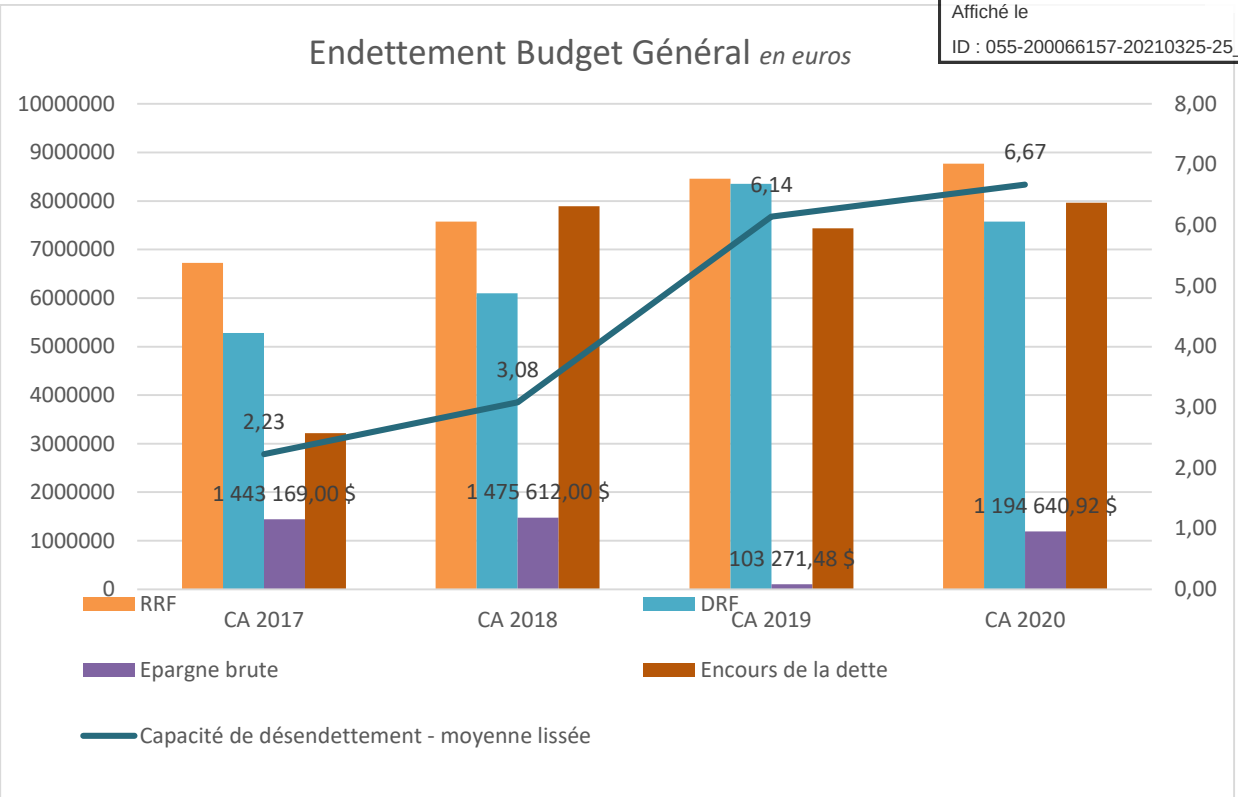

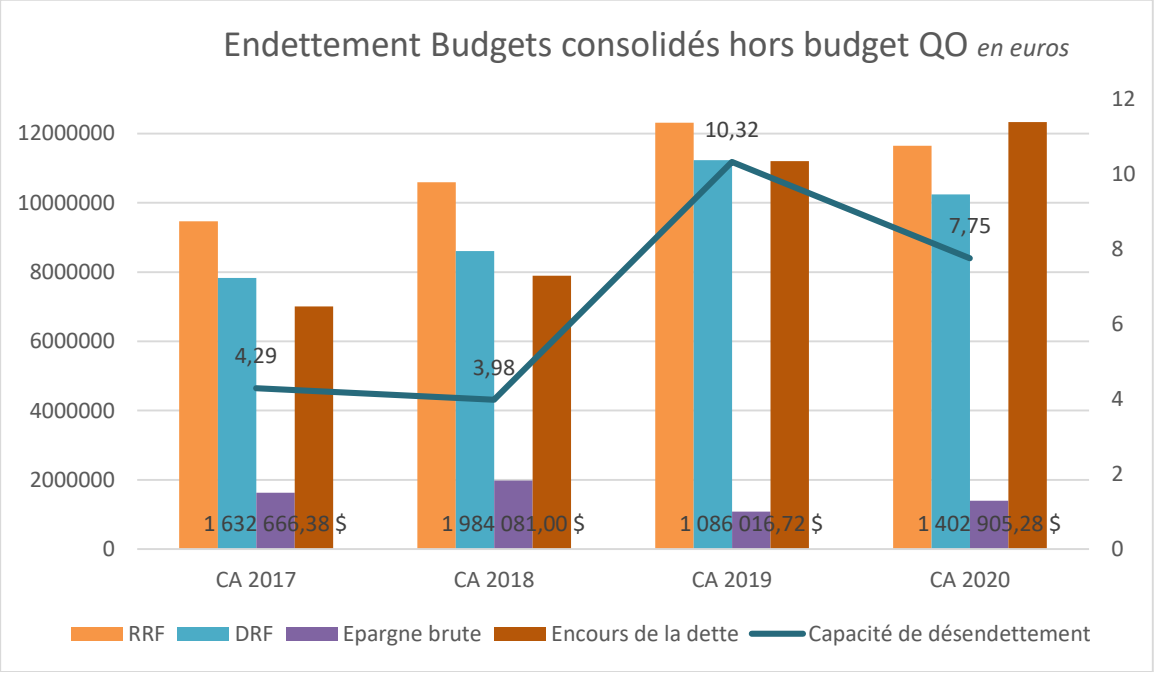

La capacité de désendettement budgets consolidés est comptabilisée de 2017 à 2020 hors Quartier Oudinot.
En effet, le budget Quartier Oudinot en compta de stock vient grever l'épargne brute de la collectivité.
La capacité de désendettement du budget général est satisfaisante. Elle a été dégradée par la conclusion des emprunts relatifs au Centre Aquatique à la chaufferie et à la fibre.
La capacité de désendettement s'améliore entre 2019 et 2020. Il faudra attendre plusieurs années avant de pouvoir retrouver une capacité de désendettement équivalente à 2017 – 2018.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

2.3 Capacité d'autofinancement

La CAF (épargne) nette est égale à la CAF (épargne) brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l 'autofinancement de la collectivité.

NB : Le calcul de l'autofinancement se fait sur la base des recettes réelles, il ne prend donc pas en compte des éventuels excédents des années antérieures qui auraient eu pour effet de « gonfler » une section ni les opérations d'ordre, mais uniquement des recettes qui ont été réellement perçues et des dépenses réellement effectuées.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Epargne Brute	1 489 268,54€	1 829 213,54 €	1086 000€	1 402 905,28€	900 000€
Remboursement du capital de l'emprunt	451 680,34€	690 665,17€	887 819,72€	950 492,56€	927 183,65€
Epargne Nette	1 037 588,20€	1 138 548,37€	198 180,28€	452 412,72€	-27 183,65€

Selon les prévisions budgétaires 2021, à fiscalité constante et à compétences inchangées, la CAF nette devient négative.

L'autofinancement a principalement été dégagé sur le budget général (hors virements aux budgets annexes).
Les déficits de fonctionnement des budgets Gendarmerie, Hébergements et Développement économique ont été compensés par des virements du budget général.
Des déficits sont constatés sur les budgets Déchets du à un rattachement de recettes moins important que prévu et Quartier Oudinot (mais il s'agit d'un budget spécifique en comptabilité de stock).

Le dynamisme de la fiscalité économique et la maîtrise des charges de fonctionnement ne permettront pas de dégager des ressources suffisantes pour 2021 afin de financer la contribution de fonctionnement pour le Centre Aquatique.

Les niveaux d'épargne constatés sont moyennement satisfaisants même si le ratio de désendettement est en deçà des seuils critiques et prudentiels. Ces résultats financiers ne permettront pas à la collectivité de continuer à investir dans les années à venir sans réfléchir à la fiscalité. Les prochaines années devront être des années de réflexion et priorisation des projets en fonction des subventions perçues.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale, reste indispensable pour présenter une épargne et contenir l'endettement de la CCCVV.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

III. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – Structure et évolution des dépenses de personnel

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur, la préparation du budget 2021 devra tenir compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte liés à la réorganisation menée à la Communauté de Communes.

Au cours de la mandature, l'objectif est de limiter la masse salariale à son niveau actuel voir de la réduire grâce à une plus grande efficience des services communautaires, et ce, à périmètre constant d'exercice des compétences par la CC CVV.
Cette perspective n'est envisageable qu'au regard de l'effet de « la courbe d'expérience » qui se traduit par l'amélioration progressive du fonctionnement des services quatre années après la fusion des trois CC et la réorganisation qui en a découlé.
La formation, l'adoption par les agents des mesures de simplification préconisées par la direction générale, l'utilisation de tout le potentiel des outils de gestion pour faciliter la réalisation des tâches récurrentes pourront contribuer à atteindre cet objectif de plus grande efficience.
En outre, une planification du travail des agents tenant compte de la saisonnalité des activités devrait également permettre d'aplanir les « surcharges » temporaires et éviter de calibrer les services de manière pérenne au regard de ces pics.

C'est pourquoi, entre 2021 et 2023, il n'est pas envisagé la création de postes supplémentaires pour la gestion des services, équipements et aménagements publics existants actuellement dans le ressort de compétences de la CC CVV.
Cependant, il sera prévu une évolution de l'organisation des services :

- en cas d'accroissement d'activités fort et constant des services existants ;
- en cas de transfert, prise de compétences ou extension de services sur une compétence actuelle

Ainsi, la création de la Ludo médiathèque en ligne, sa logistique et ses animations prévue aux statuts de la CC, nécessitera certainement le recrutement de profils adaptés à ces nouveaux métiers.
La création probable d'une crèche à Vaucouleurs nécessitera le recrutement de professionnels de la petite enfance.
A un horizon un peu plus lointain, la compétence eau et assainissement nécessitera la création d'un pôle technique dédié.
En cas de baisse d'activité constante, il pourra être envisagé une réorganisation entre services avec le personnel titulaire.
Les départs à la retraite ne seront pas remplacés automatiquement. Il sera privilégié la réorganisation en interne.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

1. Bilan des charges de personnel 2020

En consolidé et tous budgets confondus, les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12) 2020 ont été de 4 867 977,90€ (**4 730 370,77€ en 2019 et 3 844 692,90€ en 2018) soit 36,5% des dépenses réelles de fonctionnement totales**.
Budget général : 4 441 120,85€ (4,3 Millions en 2019 et 3,47 Millions en 2018)
Budget Déchets : 340 675,88€ (303k€ en 2019 et 255k en 2018)
Budget Développement Economique : 10 449,92€ (43 971,42€ en 2019 et 10 532,56€ en 2018)
Budget hébergements : 48 417,81€ (58 594,14€ en 2019 et 85 973,97€ en 2018)
Budget SPANC : 27 313,44€ (32 520,44€ en 2019 et 21 794,69€ en 2018)

Il y a une augmentation de 3% des dépenses de personnel entre 2019 et 2020. Cette augmentation est due d'une part à la réorganisation du service ordure ménagère et d'autres part du fait du PPCR, du recrutement d'agents (MSAP [subventionnement du poste], remplacement d'agents) remboursement liés à des accidents de travail et de l'harmonisation du RIFSEEP.

Les atténuations de charge, c'est à dire les recettes récupérées sur les dépenses de personnel (agents en contrats aidés, indemnités journalières, remboursement chèques déjeuner...) ont été au total de **24 393 ,29€** (budget général et budget déchets). De plus, les mises à disposition de personnel de la CC vers d'autres collectivités ont représentés des récupérations de recettes de 33 500€ (prestations services techniques et contrôle des bornes).

2. Composition de la masse salariale au 31 Décembre 2020

Au 31 Décembre 2019 la collectivité comptait 174 agents et au 31 Décembre 2018 178 agents.

Il y a désormais 169 agents employés par la collectivité au 31 Décembre 2020.
Sur 169 agents, la CCCVV compte
108 Fonctionnaires
61 Contractuels permanents
25 Contractuels non permanents

- **4 contractuels permanents en CDI dont 2 de droit privé**
- **25 agents sur emplois non permanents (Accroissement : 5 hommes – 1 femme / Remplacement : 1 femme / Apprenties : 4 femmes / Vacations : 14 femmes)**
- **Pas d'emploi fonctionnel**

- **Répartition par filière et par statut :**

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	16	3	18	17.97
Technique	34	14	48	35.99
Culturelle	4	11	15	7.74
Médico-sociale	28	7	35	30.54
Animation	26	26	53	33.23
Total	108	86	169	125.47

Répartition par catégorie :

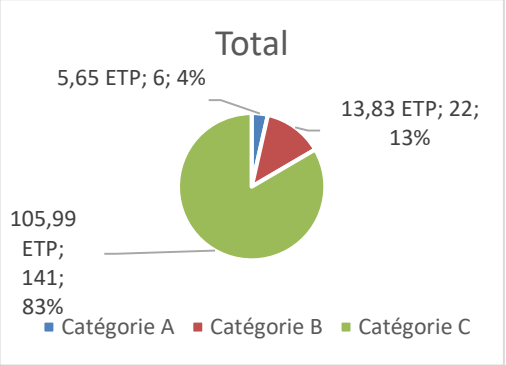

Sur 169 agents la CCCVV compte 18 Hommes (10.65%) et 151 Femmes (89.35%)

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

3. Evolution des rémunérations et régime indemnitaire

La part du budget 2020 consacrée au versement du régime indemnitaire est de 7,2% sur la masse salariale (5,6% en 2019, 4,66% en 2018), soit pour l'ensemble des budgets 304 412,37€ BRUT + de 45 859,58€ charges soit (266 004,43€ en 2019 et 232 096€ en 2018). Cette augmentation est notamment due à l'harmonisation du régime indemnitaire du service enfance jeunesse.

A défaut de rééquilibrage des relations financières avec l'Etat, et pour préserver ses marges de manoeuvre futures et sa capacité à investir, la CCCVV n'a pas d'autre choix que de poursuivre sa politique de maîtrise de la masse salariale, à l'instar des autres dépenses de fonctionnement. Cette politique ne repose pas sur l'application mécanique et aveugle de règles quantitatives, comme le non remplacement d'un fonctionnaire, mais sur un examen attentif de chaque situation, en optimisant au mieux la gestion de notre personnel, en recherchant toutes les possibilités de mutualisation et de simplification des tâches, tout en préservant les possibilités de promotion des agents méritants et les crédits dédiés à la formation.

4. Avantages sociaux

Par délibération n°266-217 du 20 décembre 2017, a validé et approuvé un règlement d'intervention en matière de politique sociale.
Le règlement entré en vigueur le 1er janvier 2018, établit les modalités de fonctionnement de la politique sociale menée en interne par la collectivité. Il prévoit notamment :

- Remboursement de certaines prestations sur justificatifs
- TICKETS RESTAURANTS : Tous les agents bénéficient de 120 tickets restaurant par an d'une valeur de 4€. Le nombre est proratisé en fonction du nombre de jours travaillés et sous réserve de la réglementation en vigueur. La collectivité prend en charge 50% de la valeur du ticket soit 2€. L'agent prend en charge les 50% restant.
- PARTICIPATION PREVOYANCE : L'employeur participe à hauteur de 15€ / mois / agent à temps complet pour une offre labellisée. Proratisation en fonction de la durée hebdomadaire de travail.
- PARTICIPATION SANTE : L'employeur participe à hauteur de 20€ / mois / agent à temps complet pour une offre labellisée + 10€ / ayant droit (enfant). Proratisation en fonction de la durée hebdomadaire de travail.

Il s'agit d'une année test afin d'étudier l'opportunité d'adhérer au CNAS ou de continuer une politique sociale gérée en interne.

Le bilan de l'année 2020 est le suivant (66 317,30€ en 2019) :

Billetterie et loisirs				Gratifications					Enfants				
Spectacles/Manif sportive	Parcs d'attraction/loisirs	Cinéma	Activités Sportive/culturelle	Mariage/ PACS	Retraite	Médailles	Naissance/ Adoption	Garde de jeune Enfant	Rentrée Scolaire	Accueil loisir Sans hébergement	Séjour vacances enfants Avec hébergement	Séjour Linguistique	Séjour neige, mer, Découverte
11 agents	27 agents	21 agents	32 agents	4 agents	4 agents	0	6 agents	8 agents	32 agents	9 agents	0	0	3 agents
203,00 €	**816,00 €**	**500,00 €**	**1 404,48 €**	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**	**0,00 €**	**1 320,00 €**	**1 159,11 €**	**3 140,00 €**	**229,74 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**126,80 €**
		Total	**2 923,48 €**				**Total**	**4 479,11 €**				**Total**	**3 496,54 €**

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

Vacances familiales	Tickets restaurant	Prévoyance	Santé	TOTAL
37 agents	Commande de janvier : **20 021,41 €** Commande de mai : **20 009,41 €** Commande d'octobre : **12 009,41 €** **=52 040,23 / 2**	52 agents	42 agents	
2 946,50 €	**26 020,11 €**	**7 102,87 €**	**11 679,27 €**	**58 647,88 €**

77 agents concernés en 2020. Il y a une diminution de 12% du fait du confinement et de la fermeture des cinémas et parcs d'activités.

5. Temps de travail

Le temps de travail est de 35 heures par semaine soit 1607 heures effectives par an (151,67 heures par mois).
Les agents ont la possibilité d'effectuer leur temps de travail hebdomadaire sur 4,5 jours, après accord de l'Autorité territoriale sous réserve de nécessité de service.
Moyenne du temps de travail 2019 :
La durée hebdomadaire moyenne au sein de la CC-CVV est de 25h35 ventilée ci-dessous :
26h05 Hommes / 25h04 Femmes

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

III. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

Comme évoqué en préambule, les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans un contexte macro-économique ébranlé par la crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 et qui constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire.
Ainsi, plusieurs ressources majeures des collectivités locales sont fondées sur l'activité économique et subiront de plein fouet les effets de la contraction de l'activité, qui sera la plus forte enregistrée depuis la création des comptes nationaux en 1948. Ce lourd recul des perspectives des entreprises, contributeurs essentiels des comptes des services publics locaux, affectera le produit d'au moins trois ressources : le versement mobilité, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) ; ces deux dernières formant la contribution économique territoriale (CET).

La stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales est source d'inquiétude. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur.

C'est dans un contexte toujours plus difficile que la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs doit parvenir à garantir des services publics de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Comme depuis la fusion, les orientations budgétaires 2021 traduisent la volonté de la CC de maintenir une solide capacité financière d'actions dans une trajectoire pluriannuelle de maitrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement favorable à l'économie et à l'attractivité du territoire et notamment :
- De maitriser ses dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité à investir et de pérenniser un service public de qualité ;
- De renforcer ses liens avec les communes au service d'un développement équilibré et durable de notre territoire ;
- De poursuivre des investissements intercommunaux commencés et de prioriser les futurs projets d'investissements.

Lors d'une année de renouvellement électorale, il n'appartient pas aux élus en place d'affirmer des orientations lourdes. L'année 2020 a été une année de continuité et de gestion courante des compétences actuelles et l'achèvement des investissements et projets initiés. Elle a été marquée par :

- La réorganisation du service de collecte des ordures ménagères
- La contribution de la CCCVV dans le cadre de la convention ACCOR avec la Région
- La participation de la CC CVV (1ère année) dans le cadre du déploiement de la fibre
- La commercialisation des zones d'activités économiques
- L'application sur une année de l'aide aux professionnels

L'année 2021 sera notamment marquée par :

- La mise en service d'un équipement majeur (Centre Aquatique) avec la contribution de fonctionnement
- La mise en place du dispositif ORT et le rendu de l'étude pré-opérationnelle OPAH
- La prise de position des communes sur la compétence PLUi et la réflexion sur la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité ».
- L'étude du projet Ludo-médiathèque numérique et sa logistique
- L'étude du projet SMAPE sur Vaucouleurs (Maitrise d'œuvre)
- L'étude de projet Voie verte (Maitrise d'œuvre)
- L'étude d'accessibilité des bâtiments de la communauté de communes (hors secteur Vaucouleurs

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

1. Les orientations budgétaires du Budget Général

Les grandes lignes du budget 2021 :

Aménagement de l'espace
Poursuite du SCOT (application des nouvelles dispositions)
Service instructeur pour l'application du droit des sols et de la construction : réflexion sur la mise en place de la dématérialisation des procédures et utilisation du logiciel d'instruction
Aménagement numérique du territoire : participation CC au financement de la fibre année N+2
Recyclage des espaces antérieurement urbanisés d'intérêt communautaire : Site de l'ancienne fromagerie à Pagny la Blanche côte – avenant à la convention EPFL

Tourisme :
Office de tourisme : Schéma de développement touristique en cours de rédaction
Réflexion sur le balisage et le support de promotion des sentiers pédestres de randonnées.
Maison des Truffes : réflexion sur les modalités d'exploitation futures

Protection et mise en valeur de l'environnement :
Réflexion sur la mise en place d'une DIG sur le secteur Aire Barboure
Programme seuils simples suite à l'attribution du marché (Ourches sur Meuse et Burey en Vaux). Les programmes seuils complexes ne sont plus d'actualité. Subvention à 95%
Achèvement des travaux cours d'eau sur le secteur de Commercy : abattage des peupliers
Canaux VNF : La Région souhaite financer 50% de leur entretien. Au niveau national, il a été acté que les canaux qui n'ont plus d'intérêt pour la navigation commerciale, ne seront plus entretenus par VNF sauf si projet touristique structurant avec investissement des EPCI.

Politique du logement et du cadre de vie et développement territorial :
Poursuite de l'OPAH secteur Pays de Commercy année 5
Poursuite Etude préOPAH sur l'ensemble de la collectivité
Signature de la convention Petites villes de demain
Villages d'aujourd'hui et de demain : Réflexion sur la mise en place d'un Fonds de cohésion et de solidarité territoriale
Concrétisation du contrat territorial de relance et de transition écologique » (CRTE)
Etude Voie verte entre Vaucouleurs et Maxey sur Vaise (réflexion et choix d'un maitre d'œuvre). Réflexion sur un projet structurant afin d'obtenir des aides de la Région.

Communication :
Renforcement de la communication ciblée vers les territoires pour promouvoir l'action de la CCCVV et ses services par tous moyens (télévision locale, internet, bulletins d'informations)

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
Poursuite investissement dans les écoles
Programme Ecole/extrascolaire : volet énergétique

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire :
Centre aquatique intercommunal à Commercy : 1ère année d'exploitation et contribution financière

Actions d'intérêt communautaire en faveur de la culture, des loisirs et ses sports :
Poursuite Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)
Etude projet Ludo-médiathèque numérique et sa logistique (conception de logiciel – outil numérique)

Actions sociales et solidarités :
RAM : Fin de la convention avec le Relais d'Assistantes Maternelles. Réorganisation du RAM en interne sans pour

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

autant baisser les moyens.
Etude projet SMAPE à Vaucouleurs (Réflexion sur le bâtiment - Maitrise d'œuvre), subventionnement CAF
Etude extension Crèche de Void
Lancement d'une réflexion d'une politique en faveur des jeunes : permis de conduire, accès au logement notamment pour stage
Renforcement de la politique bons de transports en faveur des personnes âgées

Maison France Service Vaucouleurs : année complète d'ouverture

Bâtiments communautaires :
Etude d'accessibilité des bâtiments de la communauté de communes (hors secteur Vaucouleurs)
Etude Centre Technique Intercommunal

1.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020.
Les amortissements ne sont pas comptabilisés dans ce tableau. Pour 2021, les amortissements s'élèvent à plus de 400 000 €

	Dépenses réelles de fonctionnement					
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021 estimatif
011 Charges à caractère général	1 672 972,81 €	1 747 959,55 €	2 246 256,80€	2 178 796,18€	2 360 677€	2 300 000€
012 charges de personnel	2 606 067,43 €	3 470 148,25 €	4291 621,62€	4 441 120,85€	4 509 390€	4 500 000€
014 atténuations de produits	401 104,00 €	390 736,00 €	390 736€	390 736€	390 736€	390 736€
65 Autres charges de gestion courante	491 521,28 €	359 112,22 €	319 036,77€	240 982,40€	343 681€	800 000€
66 Charges financières	83 370,80 €	124 445,30 €	141 580,79€	136 182,68€	146 486,93€	131 000€
67 Charges exceptionnelles et 68 provisions	25 580,27 €	6 729,79 €	963 391,96€	187 105,15€	274574,49€	306 000€
022 Dépenses imprévues	0€	0€	0€	0€	1000€	100 000€
Total	5 280 616,59 €	6 099 131,11 €	8 352 623,94€	7 574 921,04€	8 048 545,42€	8 527 736€

1.1.1 Charges à caractère général

En terme de perspectives pour 2021, il est prévu une stabilisation des dépenses dites « courantes » des services.
L'année 2019 a été une année pleine dans l'exercice de la compétence enfance jeunesse éducation. L'année 2020 a été une année spéciale avec la crise sanitaire. Les dépenses de produits d'entretien ont considérablement augmentés. Les frais de transport ont diminué du fait de la fermeture des Centres Aquatiques. Pour le 2021 il est prévu une stabilité des dépenses.
Il sera procédé comme en 2019 et 2020 à la rationalisation des achats notamment du service enfance jeunesse éducation (fournitures d'entretien, achat de petits équipements) pour améliorer la performance d'achat et réaliser des économies d'échelle.
Dans le cadre du projet CTEAC, des défraiements (55 000€), des frais d'organisation (11 760€) et de transport (14000€) seront à budgéter.
Il est prévu le renforcement de la communication ciblée vers les territoires pour promouvoir l'action de la CCCVV et ses services par tous moyens (télévision locale, internet, bulletins d'informations). 22 000€ seront budgétés.

1.1.2 Charges de personnel

Les charges de personnel ont été augmentées en 2020 du fait du PPCR et du recrutement d'agents (MSAP (poste financé à 100%), remplacement d'agents). Ces dépenses seront stabilisées pour 2021.

1.1.3 Atténuations de produits

L'enveloppe du FNGIR est maintenue à son niveau 2020 soit 390 736€

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

1.1.4 Autres charges de gestion courante

Il est prévu en 2021, un versement d'environ 500 000€ au délégataire du Centre Aquatique au titre de la contribution pour contrainte de service public.

1.1.5 Charges financières

Du fait du recours à l'emprunt pour la chaufferie du Centre Aquatique et de la fibre, les intérêts d'emprunt pour 2021 seront stables

1.1.6 Charges exceptionnelles

Il est prévu une prise en charge du déficit des budgets annexes (estimation de 170 000€ au budget développement économique, 75 000€ au budget hébergements et 25000€ au budget gendarmerie).

Les provisions pour dépréciation des comptes de tiers procèdent de la constatation d'un amoindrissement d'une créance dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles. Elles résultent de la charge qu'il est raisonnable d'envisager sur les créances inscrites à l'actif circulant. Les provisions pour dépréciation des comptes de tiers sont donc portées en déduction de la valeur des postes de l'actif du bilan qu'elles concernent. De telles provisions doivent être constituées lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Dorénavant, constitue une anomalie l'absence de dépréciation pour créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans. C'est-à-dire les recettes non recouvrées depuis plus de deux ans.

Au 31.12.2019, 127 000€ de recettes n'ont pas été recouvrées. Il convient d'inscrire au compte 6817 un pourcentage de cette somme.

1.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020.
Les amortissements ne sont pas comptabilisés dans ce tableau. 80 000€ pour 2021

Recettes réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021 estimatif
013 Atténuations de charges	102 834,77 €	49 164,46 €	19 320,49€	22 634,28€	15 500€	15 000€
70 Produits des services, du domaine et ventes...	640 584,51 €	840 968,31 €	984 896,70€	943 840,77€	654 300€	750 000€
73 Impôts et taxes	4 887 849,00 €	5 168 299,00 €	5 760 445,00€	5 896 645,50€	5 864 109€	6 396 000€
74 Dotations et participations	961 003,71 €	1 394 011,56 €	1 556 523,92€	1 764728,64€	1 386 061,07€	1 300 000€
75 Autres produits de gestion courante	84 375,48 €	110 298,26 €	109 987,66€	120 642,14€	119 500€	124 000€
77 Produits exceptionnels et 78 reprise sur provisions	47 137,19 €	12 001,48 €	24 721,65€	63 049,87€	2000€	200€
Total	6 723 786,03 €	7 574 743,07 €	8 505 317,50€	8 811 540,20€	8 041 470,07€	8 585 200€

1.2.1 Atténuations de charges

Les atténuations de charges représentent principalement les indemnités journalières remboursées par la CPAM, les remboursements des CAUE/CAUI et le remboursement des chèques déjeuners.
Il est prévu les mêmes crédits qu'en 2020.

1.2.2 Ventes de produits fabriqués et prestations de services.

Il n'est pas prévu de modification structurelle dans la tarification des services rendus à la population. Une réflexion va être menée sur la révision des tarifs de l'EMA pour septembre 2021 ainsi que la tarification des centres pour les adolescents.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

Il est prévue une stabilité sur les recettes pour permettre de préserver une bonne accessibilité de ces services publics qui contribuent à l'attractivité du territoire. L'année 2020 a été marquée par la crise. Cependant les recettes perçues sont équivalentes à 2019 (versements CAF). L'année 2021 sera perturbée dans une moindre mesure.

1.2.3 Impôts et Taxes

Fiscalité – Impôts locaux

A hauteur de 5 896 645,50€ au titre du compte administratif 2020, les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes de fonctionnement et plus précisément les taxes foncières et d'habitation et CFE.

Pour la collectivité, la réforme de la taxe d'habitation se traduira au titre de l'année 2021 par une compensation de l'Etat qui interviendra sous forme de reversement de TVA et qui devrait garantir une compensation intégrale de cette recette (taux de 2017). Les communes et EPCI ayant augmenté leur taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019 se verront facturer la partie du dégrèvement total de TH 2020 correspondant à cette augmentation de taux.

Les bases d'imposition des établissements industriels pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation foncières des entreprises seront réduites de moitié. L'Etat versera une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de la réduction de moitié de la valeur locative cadastrale par le taux d'imposition 2020.

Afin que les entreprises dont la CET (CFE + CVAE) est actuellement plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée bénéficient pleinement des deux mesures d'allégement, le taux dudit plafonnement est ramené à 2 %. Cette mesure est neutre pour les collectivités, ce même lorsqu'elles relèvent leur taux de CFE, occasionnant alors un surcoût à l'Etat.

Le taux de TH étant gelé, les règles de lien ont subi une modification :
- le taux de TFNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFB.
- le taux de CFE ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFB ou que le taux moyen pondéré de TFB et TFNB. Le taux plafond de CFE est égal à deux fois le taux moyen de la CFE des entreprises constatée au niveau national pour l'ensemble des communes en 2020.

Le résultat de fonctionnement (épargne brute) de l'exercice 2020 est de 980 000euros.

Diminuée du capital de l'emprunt la collectivité disposerait à fiscalité constante pour 2021, d'une capacité de financement légèrement négative.

L'enjeux de la fixation de la fiscalité 2021 est d'absorber les frais de fonctionnement du centre aquatique et de se fait préserver la capacité d'investissement de la CC CVV pour assumer ses projets et également l'intégralité de ses compétences statutaires pour les exercices à venir. Cette évolution de fiscalité ne doit pas être envisagée seulement au regard de l'année 2021 qui constitue une année intermédiaire d'initiation de projets.

Le besoin est de 500 000€ pour le Centre Aquatique qui représente 8,6% du produit fiscal actuel et qui nécessitera un ajustement des taux de taxes foncières bâties, non bâties et CFE seuls impôts sur lesquels la CC CVV a la possibilité de modifier les taux.

CFE de Zone

Suite au transfert des 5 zones d'activités économiques, une convention de répartition de la fiscalité entre la CC CVV et les communes concernées a été validée en conseil communautaire afin de répartir de 2018 à 2021 à part égal le montant de la CFE de Zone (50-50).

CVAE

Le montant CVAE qui devrait être versé à la CC CVV en 2021 est estimé à 293 688€ (chiffres DGFIP) soit une diminution.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

IFER
A hauteur de 358 000€ au titre du compte administratif 2020, il n'est pas prévu d'augmentation en 2021.

FPIC
Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) devrait être maintenu à son niveau 2020 en 2021 (284 563€).

1.2.4 Dotations et participations

DGF
La dotation d'intercommunalité se compose d'une part base à 30% (population DGF – CIF) et d'une part péréquation à 70% en fonction de la richesse relative des EPCI (mesurée via le potentiel fiscal et les revenus moyens).

La DGF 2020 (284 753€ pour la dotation d'intercommunalité et 121 446€ pour la dotation de compensation) restera stable en 2021.

La loi de finances pour 2021 ne prévoit aucune mesure de correction des critères financiers et fiscaux des intercommunalités et intègre « simplement » les nouvelles ressources des EPCI dans le calcul du potentiel fiscal et du CIF (ajouts de la part de TVA pour compenser la suppression de la THRP et de la dotation qui compensera la perte de recettes liée à la baisse des impositions de TFB et de CFE des établissements industriels).

Les premiers impacts seront ressentis en 2022 car les informations utilisées pour le calcul de la DGF sont les données de l'année précédente.

Département
Le Département subventionne l'école de musique et verse sa contribution pour l'utilisation des équipements sportifs (Gymnase de Vaucouleurs). Il est prévu de repartir sur les sommes versées en 2020.
Il est attendu 24 000€ de subvention dans le cadre du CTEAC et 38154€ pour l'EMA

Autres organismes
Ce poste est composé principalement des participations versées par la CAF dans le cadre de l'exercice de la compétence petite enfance (RAM, crèches). Il est proposé de repartir sur les mêmes bases en 2021 que les recettes 2020.

Il est attendu 27 475€ de subvention dans le cadre du CTEAC.

1.2.5 Autres produits de gestion courante

Les revenus des immeubles concernent la mise en location des logements Heurtebise et de la Maison de santé à Void. Les deux logements situés à la Maison des services à Commercy auparavant utilisés comme bureaux administratifs sont loués depuis 2020.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

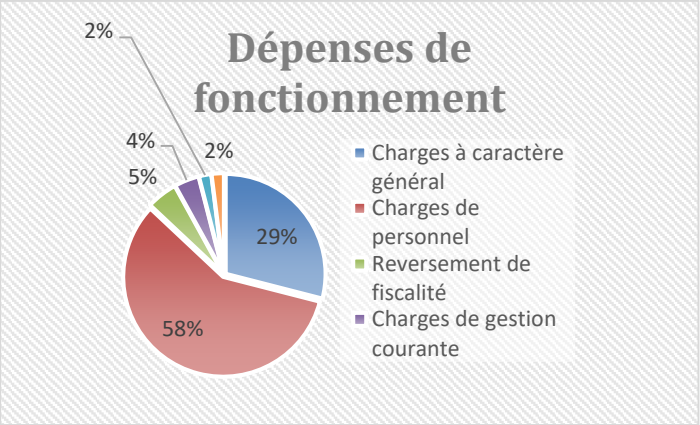

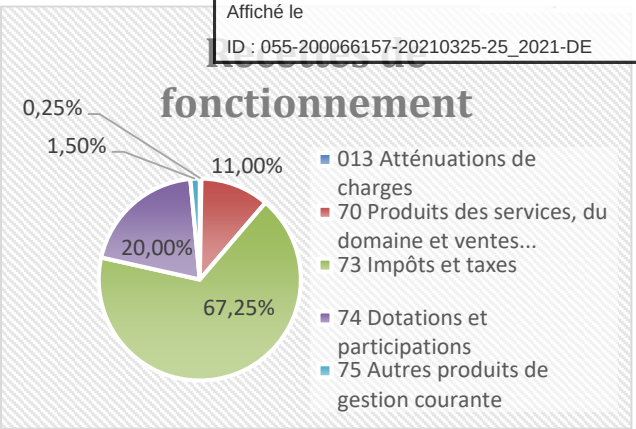

1.3 Section d'investissement : les dépenses

1.3.1 Immobilisations incorporelles (frais d'études et concessions)

Il est prévu la poursuite du PCAET et du SCOT

1.3.2 Subvention d'équipement versées

Fonds de concours GIP - Communes
65 000€ ont été reportés en restes à réaliser.

OPAH Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (secteur Commercy)

Pour 2021, compte tenu du décalage entre la constitution des dossiers et la réalisation des travaux, il est prévu de reporter la somme prévue au budget 2020 soit 71 000€ environs et de prévoir 150 000€.

Fibre
Deuxième année de versement à la Région soit 167 762.50 €.

1.3.3 Immobilisation corporelles

Investissement écoles
Comme en 2020, il est prévu des petits investissements en travaux sur bâtiments et équipements mobiliers.
Il est prévu la réhabilitation du dernier étage école Château (périscolaire) 25 000euros HT
Le changement des cylindres serrures Vignot et Lérouville 3000euros HT
Le remplacement de la porte intérieure de l'école élémentaire de Void : 3 000euros HT
A l'école à Vaucouleurs il est prévu la pose de jeux extérieurs, l'achat de poubelles d'extérieures, du mobilier dans la salle des Arts, une cabane de rangement et un placard (22 000€HT)
Placard à l'école du centre de Pagny et casiers de rangement à l'école maternelles.
A l'école de Rigny la sale il est prévu l'achat de poubelles d'extérieure.
Report : Opération classe tablettes : 415 000€ HT
Programme Ecole/extrascolaire : volet énergétique

Investissement crèches
Il est prévu des petits investissements dans les crèches

Investissement dans les bâtiments intercommunaux
Du matériels et outillages techniques seront commandés selon les besoins des services techniques.
Il est prévu l'achat de photocopieurs qui va représenter un gros investissement.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

1.3.4 Immobilisation en cours

Centre aquatique

Fin des travaux + Chaufferie (restes à réaliser). Le solde doit arriver en Avril 2021.

Travaux sur les cours d'eau (secteurs Commercy Void et Vaucouleurs)

Les marchés vont être achevés. Une réflexion sur la mise en place d'une DIG sur le secteur Aire Barboure va être lancée.
Cette année est dédiée aux programme seuils simples suite à l'attribution du marché. Les programmes seuils complexes ne sont plus d'actualité.
Il n'est pas prévu de nouvel investissement pour 2021 qui sera une année de réflexion et d'études.

Etudes

Il est prévu le démarrage d'une étude de maitrise d'œuvre pour la réalisation d'une SMAPE à Vaucouleurs et pour l'éventuelle extension de la SMAPE située à Void-Vacon ainsi qu'une étude du projet Ludo-médiathèque numérique et sa logistique (conception de logiciel – outil numérique)
Des frais de Maitrise d'œuvre vont être engagés pour effectuer la mise en accessibilité des bâtiments sur les secteurs de Void et Commercy.
Une étude chiffrée de maitrise d'œuvre va être menée dans le cadre d'une réflexion « voie verte ».

1.3.5 Emprunts et dettes assimilées

Du fait du recours à l'emprunt pour la chaufferie du Centre Aquatique et de la fibre, le capital d'emprunt pour 2021 est augmenté.

1.4 Section d'investissement : les recettes

La CC s'engage à rechercher pour ses projets d'investissement un maximum de subventions et de recourir à l'emprunt de façon modérée.
A ces recettes externes s'ajoutera l'autofinancement ou épargne qui sera dégagée sur le fonctionnement courant (excédent des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement) et permettra de limiter le recours à l'emprunt puisque, rappelons-le, la réduction de l'endettement reste l'un des objectifs.
La section d'investissement va être abondée par le FCTVA non perçu l'année antérieure.

Les subventions d'investissement proviennent principalement du GIP objectif Meuse, du FNADT, et de DETR.
Les subventions attendues pour les projets en cours de réalisation ou terminés (Chaufferie, Centre Aquatique et Bords de Meuse, Projet Classes Tablettes) ont été inscrites en restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

2 Les orientations du Budget Déchets

Nous sommes dans une phase de transition. La réorganisation a été effective à compter du 1er Novembre 2020. Les composteurs sont actuellement distribués.
La nouvelle organisation doit permettre d'aboutir à une politique tarifaire et à un service repensé lié au contexte de revalorisation des déchets.
Poursuite des investissements.

2.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020. Les amortissements ne sont pas comptabilisés :

Dépenses réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	Estimatif BP 2021
011 Charges à caractère général	1 979 048,47€	1 802 613,97€	1 967 971,46€	1 775 410,86€	2 123 972,01€	2 000 000€
012 charges de personnel	221 272,49€	255 243,43€	305 066,23€	340 675,88€	358 600€	350 000€
65 Autres charges de gestion courante	8 613,32€	33 143,49€	69 901,16€	32 556,14€	77 561€	75 000€
66 Charges financières	5057,86€	4139,66€	2 423,47€	6192€	6 401,95€	6 500€
67 Charges exceptionnelles et 68	19 502,40€	15 818,51€	35 557,67€	31 108,26€	45 000€	66 000€
022 Dépenses imprévues	0€	0€	0€		15 000€	10 000€
Total	2233494,54€	2110 959,06€	2 380 920,99€	2 185 943,14€	2 626 534,96€	2 507 500€

2.1.1 Charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent de 80% des dépenses de fonctionnement.
Ces charges sont composées principalement des dépenses de prestations de services dans le cadre de la mise en oeuvre de la gestion des déchets, de remboursements de frais pour 37 292,02€ (mise à disposition des agents de Void, location CTM et douches) et de frais de carburants (34 871,27€).
En 2021, compte tenu de la réorganisation, les agents de Void ne seront plus mis à disposition.
Compte tenu de la mise en place de la réorganisation qu'en novembre 2020, les fruits d'économie de traitement ne sont pas encore récoltés.
Une action de communication et de sensibilisation doit être renforcée afin de permettre l'optimisation du service.
L'année 2021 voire 2022 permettra d'avoir une vision réelle des résultats financiers de la gestion, après une année complète et mise en place effective de tous les changements.

Il est prévu une stabilité voire une diminution des charges à caractère général.

2.1.2 Charges de personnel

L'année 2020 a été marquée par la réorganisation du service déchets ménagers. Des étudiants ont été recrutés pour la distribution de flyers et de bacs. Il est prévu une légère diminution des dépenses de personnel sur 2021.

2.1.3 Autres charges de gestion courante

Compte tenu du nombre d'admissions en non-valeur, il est envisagé de prévoir 35 000€ et 25 000€ en créances éteintes.

2.1.4 Charges financières

Compte tenu du nouvel emprunt, les intérêts seront augmentés.

2.1.5 Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)

Il est prévu d'inscrire la même somme qu'au budget 2020.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

Il est prévu d'inscrire en provisions 50 000€ représentant 15% des créances non recouvrées ayant plus de 2 ans.

2.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020. Les amortissements ne sont pas comptabilisés.

Recettes réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021 estimatif
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	2 371 425,88€	2 424 490,64€	2 418 403,81€	2 218 106,25€	2 320 000€	2 200 000€
74 Subventions d'exploitation	22 706,40€	36 494€	0€		0€	
75 Autres produits de gestion courante	0€	236,60€	285,85€	55,31€	250€	0€
77 Produits exceptionnels	112,97€	2064,37€	2766,38€	8 464,68€	2925€	0€
Total	2 411 050,36€	2 493 076,21€	2 421 456,04€	2 251 314,36€	2 323 175€	2 200 000€

Les nouveaux tarifs votés lors du conseil du 29 janvier 2020 seront applicables au 1er janvier 2021 ce qui va conduire à un amenuisement des recettes de fonctionnement mais qui devrait être compensé par une diminution des dépenses attendus de la réorganisation.

2.3 La section d'investissement : les dépenses

Immobilisations

Le programme des investissements à réaliser dans le cadre de la réorganisation des déchets 2020 a été validé lors du conseil du 26 Décembre 2019 (achat de conteneurs pour le papier-carton, abri-compost, composteurs, conteneurs pour le verre, bacs roulants pour la collecte sélective au porte à porte, camion et polybennes).
Une grande partie des investissements at été réalisée en 2020. 613 034,70€ ont été mis en restes à réaliser correspondant aux composteurs et achat complémentaire de bornes d'apport volontaire.

Emprunts

Un emprunt de 790 000€ a été contracté le 31.12.19 pour financer ces investissements. Ce poste sera augmenté du capital.

2.4 La section d'investissement : les recettes

Les subventions des partenaires susceptibles de participer au financement de ces investissements qui n'ont pas encore été sollicités (CITEO, ADEME, Département et autres) ont été mis en restes à réaliser (112 296€).

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

3 Les orientations du Budget Développement Economique :

Particularité : ce budget comprend également une part en comptabilité dite de stocks concernant les dépenses et recettes liées à la zone de Lérouville. Les recettes liées au produit des ventes de terrain se retrouveront en section de fonctionnement (en recettes et en dépenses) mais aussi en recettes d'investissement

Aménagements, zones d'activité :
A compter de l'exercice 2021, le Budget Quartier Oudinot est intégré au Budget Développement économique. Les dépenses relatives à l'aménagement de la zone impacteront la section de fonctionnement et les écritures de compta de stock.
En 2021, l'opération Quartier Oudinot s'achève. Le solde de subventions sera perçu sur 2021.

Des travaux complémentaires de voirie et d'aménagement seront étudiés pour combiner et rendre compatible les différents usages commerciaux ou de loisirs.

Il est prévu la poursuite de l'entretien de voirie (rebouchage de trous).

L'année 2021 sera l'occasion de réfléchir à la commercialisation des zones. Une réévaluation du foncier de l'ensemble des zones est envisagée afin de densifier les projets par souci d'économie foncier.

Il est prévu la réalisation de la voirie définitive à la Zone du Vé à Void (15 000€ HT)

Un travail sur l'étude du périmètre du site TREFIL UNION sera initié avec l'Etat dans le cadre du plan de relance qui met un accent sur la revalorisation de l'ancien foncier industriel avec action de dépollution.

La CC CVV n'est plus adhérente à l'agence d'attractivité (durée 2 ans). La collectivité devra se positionner sur la nouvelle adhésion.

Locations :
Depuis plusieurs années, il est fait le constat que le bail conclu avec la société Concordia prévoit un remboursement de la taxe foncière dans une limite de 10 000€ /an (objet d'une faible indexation).
Or, la taxe foncière pour ce bien est de 50 000€ et les loyers perçus représentent 63 000€ à l'année.
Les 13 000€ de bénéfices ne permettent pas de rembourser le capital d'emprunt annuel.
Une demande de révision de cette clause pourrait être envisagée auprès de Concordia.

Il est prévu d'une part la promotion de la pépinière d'entreprises et d'autre part une réflexion sur les nouveaux usages.

Il est à noter que la collectivité ne perçoit pas de loyers pour le Restaurant compte tenu de la crise sanitaire.

Politique animation commerciale et aides aux entreprises :
La CC CVV a conclu avec la Région une convention de partenariat « Accompagnent des commerces en milieu rural » pour une durée de 2 ans (2020/2021) afin de conforter le tissu commercial en centre-bourg.
Compte tenu du contexte sanitaire et économique et de fait, de la difficulté à mettre en œuvre le dispositif pour des professionnels actuellement affectés par la crise et dont la priorité n'est pas d'investir, la CC CVV a sollicité la prolongation de la durée de cette convention.
La Région a accepté de prolonger la convention de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.
Pour rappel :
- concerne les centres (périmètres définis précisément) de Commercy, Vaucouleurs, Void-Vacon, Sorcy Saint Martin, Pagny sur Meuse, Euville, Vignot et Lérouville
- taux d'intervention de 50% maximum soit un reste à charge de 50% pour l'entreprise,
- montant de l'aide de la CC : 20% (plafond aide : 5 000 €) / montant de l'aide de la région : 30%,

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

- plafond de l'aide 12 500 €, territoire labellisé Pacte pour la ruralité,
- pas de fonds commun, la CC réceptionne les dossiers mais chaque collectivité verse son aide à l'entreprise.

Ces aides sont destinées aux entreprises commerciales existantes (développement), et les reprises/créations.
Il est à noter la fin de la convention signée avec les UCIA en décembre 2020. L'UCIA de Commercy a disparu. Une réflexion va être menée sur une nouvelle convention : redéfinition des critères (attribution d'une subvention au vue d'un programme, d'un bilan d'activités, autres... ?)

3.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020.

Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021 estimatif
011 Charges à caractère général	139 902,69€	104 141,25€	153 244,37€	167132,54€	203 653,05€	250 000€
012 charges de personnel	0€	10 532,56€	43 971,72€	10449,92€	15 335€	12 800€
65 Autres charges de gestion courante	0€	0€	18 709,76€	18112,71€	63104€	33 800€
66 Charges financières	35 888,15€	33 444,20€	37 515,55€	31536,47	31537,38€	45 000€
67 Charges exceptionnelles et 68	0€	0€	22 106,72€	45 316,73€	46300€	10000€
Total	175 790,84€	148 118,01€	275 747,82€	272 548,37€	359 929,43€	351 600€

Les amortissements à hauteur de 232 000€ en 2020 ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

3.1.1 Charges à caractère général

Il est prévu le maintien des charges à caractère général pour assurer l'entretien des zones d'activités et bâtiments. Les différents postes seront adaptés lors de la préparation budgétaire.
Des crédits seront prévus au 611 ou au 62875 en cas de sous-traitance pour le déneigement et le balayage des zones d'activités ou de conclusion de conventions de prestations avec les communes.
Les dépenses à l'article 6015, 6045 et 605 (aménagement de terrains, travaux et prestations de service) sont comptabilisé pour la compta de stock.

3.1.2 Charges de personnel

Il sera répercuté le coût des interventions des services techniques sur les différents bâtiments. Il est prévu des frais de personnel pour le nettoyage des locaux de la pépinière.

3.1.3 Charges de gestion courantes

Comme chaque année, il est prévu le maintien du budget alloué à la politique en faveur du maintien du commerce et de l'artisanat.

3.1.4 Charges financières

Les charges financières seront augmentées par l'intégration de l'emprunt du Quartier Oudinot.

3.1.5 Charges exceptionnelles

Des dépréciations équivalant à 15% de créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans seront inscrites (5800€).

3.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

Recettes réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021 estimatif
70 Produits de gestion courante (vente de terrains)	**0€**	**0€**	15 658,44€	70875,11€	71150€	525000€
73 Impôts et taxes	**0€**	**13 642,25€**	0€	0€	0€	
75 Autres produits de gestion courante	**66 096€**	**79 457,68€**	469 206,35€	268 261,90 €	271856,68€	268 000€
77 Produits exceptionnels	**73 424,40€**	**75 671,87€**	7 889,17€	2001€	0€	705 000€
Total	**139 520,40€**	**168 771,80€**	481 628,99€	341 155,71€	343006,68€	1 498 000 €

Les amortissements ne sont pas présents dans ce tableau.

3.2.1 Produits de gestion courante

Il est prévu la poursuite des locations des différents bâtiments. Une petite diminution est à prévoir du fait de l'absence de perception de loyers du Restaurant compte tenu de sa fermeture actuelle.

Il est prévu la poursuite de la location de la pépinière ainsi que la commercialisation des parcelles à construire dans les ZAE. La vente de terrains Zone du Vé à l'entreprise Pierson sera effective sur 2021.

Par délibération n°274-2017 du 20 Décembre 2017, le Conseil Communautaire a autorisé la vente à la société Macdonald France de la parcelle ZE 245 sise Chemin de Ville Issey, sur les anciens parkings du Quartier Oudinot à Commercy pour une superficie de 2502 m² pour un prix de 30 € HT par m² soit 75 060 euros HT.
L'achat a été reporté sur 2021 du fait de l'attente du découpage et du bornage du lotissement et la publication du lotissement ne pouvant être fait qu'après acquisition de toutes les parcelles incluses dans le périmètre.

Les recettes sont constituées des subventions accordées et restantes à percevoir (GIP et Préfecture 780 677,91€) mais aussi des parcelles qui seront vendues dans le cadre de la démarche commerciale.

3.1.6 Autres produits de gestion courante

La prise en charge du déficit par le budget général sera de 165 000€ (prévisionnel correspondant notamment aux amortissements).

3.1.7 Produits exceptionnels

Ce poste sera mis à zéro.

3.2 La section d'investissement : les dépenses

Il a été prévu de mettre chaque année 100 000€ pour l'aide à l'immobilier d'entreprises. Pour informations, 30 000€ ont été inscrits en restes à réaliser
Des dépenses en investissements de voirie, d'éclairage public et aménagements de terrains sont prévus.
Le remboursement du capital de l'emprunt sera augmenté par l'intégration de l'emprunt du Quartier Oudinot.

3.3 La section d'investissement : les recettes

Des Restes à réaliser ont été prévus en recettes : Le solde à demander relatif au GIP objectif Meuse est de 117 728,96€ pour le Restaurant et le Bâtiment relais.
Une subvention d'équilibre de 1.3M € a été versée par la CC à SEBL pour l'opération d'aménagement de la zone du Seugnon en vue de l'implantation de l'usine Saint Michel. Le projet de Saint Michel a été abandonné. Les terrains seront restitués à la Communauté de communes à la fin de la concession qui s'achèvera en février 2022.

Les opérations relatives à la compta de stock pour les ZAE et le Quartier Oudinot seront inscrites selon les dépenses et recettes prévisionnelles.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

4 Les orientations du Budget Hébergements Touristiques et Educatifs

Il s'agit d'un régime de franchise en base de TVA. Ce budget regroupe la gestion des gites de Maillemont et de Mécrin ainsi que la Villasatel depuis 2018.

En 2021 sera menée une réflexion sur la mise en location gérance des Gites de Maillemont. Cette démarche a été retardée du fait de la crise sanitaire.
Il conviendrait d'effectuer une séparation de l'activité qui rentre dans un domaine concurrentiel des services publics gérés par la collectivité.

4.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020. Les amortissements ne sont pas comptabilisés.

Dépenses réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP Estimatif 2021
011 Charges à caractère général	37 027,79€	71 108,91€	57 564,92€	45 409€	56 180€	53780€
012 charges de personnel	57 742,51€	85 973,97€	58 594,14	48 417,81€	57 270€	40 410€
65 Autres charges de gestion c.	553€	810€	2 195,81€	1989,39€	3021€	3021€
Total	95 323,30€	157 892,88€	118 354,87€	96 749,95€	122 471€	97 211€

4.1.1 Charges à caractère général

Outre l'inflation des prix, il est prévu une stabilité des dépenses de fonctionnement.

4.1.2 Charges de personnel

Ce poste sera légèrement diminué pour 2021 du fait du départ d'un agent imputé à 80% et de la réorganisation avec l'office de tourisme. 3 agents du service tourisme seront affectés à hauteur de 10%, 15% et 15%.

4.1.3 Autres charges de gestion courante

L'indemnité du vice-président affecté au tourisme sera en partie affectée sur le budget hébergement (20%).

4.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020. Les amortissements ne sont pas comptabilisés.

Recettes réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021 estimatif
013 Atténuations de charges	456€	2 995,80€	3 124,14€	76,72€	0	0
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services…	1 556€	37 406,63€	10 004,32€	1910,92	7000	5000
75 Autres produits de gestion courante	88 913,30€	131 973,93€	725 979.48€	135 673,25€	156 431,55€	139775€
Total	91 036,38€	172 376,36€	725 979,48€	137709,89€	163431,55€	144 775€

L'objectif d'équilibre financier dans la gestion des hébergements touristiques et éducatifs est réaffirmé pour l'exercice 2021. Cela suppose une politique dynamique pour améliorer le taux d'occupation notamment les réservations en ligne sur diverses plate-forme. Les recettes prévues au budget sont revues un peu à la baisse par

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

rapport aux années précédentes compte tenu de l'exécution budgétaire et de la crise sanitaire.
La prise en charge du déficit par le budget général sera diminuée (prévisionnel de 75 000€ correspondant notamment aux amortissements)

4.3 La section d'investissement : les dépenses

Il n'est pas prévu de gros investissements.
Des petits investissements seront réalisés le cas échéant (5 000€ en restes à réaliser).

4.4 La section d'investissement : les recettes

Aucune recette d'investissement n'est envisagée pour 2020.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

5 Les orientations du budget Maison médicale

Il s'agit d'un budget assujetti à la TVA (budget HT, récupération de la TVA).
Ce budget est issu de l'ex CC du Val des Couleurs pour la gestion de la Maison Médicale.
Une concertation a eu lieu avec les professionnels de santé en 2020 pour une extension qui n'a pas aboutie pour un projet en 2021. Le bail prend fin en Décembre 2021.
Une réflexion sera engagée sur l'assujettisement ou non du budget à la TVA et la suppression de ce budget annexe en 2022.

Dépenses réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021
011 Charges à caractère général	7 318,05€	6 013,07€	5 927,65€	6 354,75€	74046,30€	80741,08€
012 Charges de personnel et frais assimilés	0€	0€	1 999,98€	2000€	2 000€	2000€
66 Charges financières	7 281,61€	6 332,08€	5 321,27€	4269,32€	4269,69€	3174,81€
Total	14 599,66€	12 345,15€	13 248,90€	12624,07€	80315,99€	120 205,89€

5.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Les dépenses de fonctionnement seront sensiblement les mêmes.
Une réserve (50 000€) sera cependant prévue pour d'éventuels investissements à venir. Une décision modificative sera prise le cas échéant pour affecter les sommes en investissement.
Du fait de l'amortissement constant, les intérêts d'emprunt seront légèrement augmentés.

5.2 La section de fonctionnement : les recettes

Les recettes (revenus des loyers) seront les mêmes qu'en 2020, révisés (43 115,04€ en 2020).

5.3 La section d'investissement : les dépenses

En investissement, les dépenses concerneront, comme en 2020, le remboursement du capital de l'emprunt. Du fait de l'amortissement constant, celui-ci sera légèrement augmenté (27 790€).

5.4 La section d'investissement : les recettes

Il sera prévu un virement de la section de fonctionnement le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

6 Les orientations du budget Gendarmerie

Il s'agit d'un budget assujetti à la TVA (budget HT, récupération de la TVA).
Ce budget est issu de l'ex CC du Val des Couleurs, il concerne les locaux de la gendarmerie (bureaux et 6 logements) inaugurés en 2014 dont la Communauté de Commune est propriétaire.

6.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2019 :

Dépenses réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021
011 Charges à caractère général	4 881,33€	7 046,22€	6540,70€	6240,02€	7 600€	7450€
66 Charges financières	25 153,81€	23 164,63€	21 1 088,75€	18922,36€	18925,26€	16807,21€
Total	30 035,14€	30 210,85€	27 629,45€	25162,38€	26525,26€	24 257,21€

Les dépenses de fonctionnement seront sensiblement les mêmes.
Il est prévu une légère diminution des intérêts d'emprunts du fait de l'amortissement.
Il sera prévu quelques crédits en cas de nécessité d'entretien du bâtiment.

6.2 La section de fonctionnement : les recettes

Les recettes (revenus des loyers) seront les mêmes qu'en 2020 soit 55 830€.

6.3 La section d'investissement : les dépenses

En investissement, les dépenses concerneront, comme en 2020, le remboursement du capital de l'emprunt (51 675,025€). Du fait de l'amortissement constant, celui-ci sera légèrement augmenté.

6.4 La section d'investissement : les recettes

Comme en 2020, il sera prévu un virement du budget principal le cas échéant (22500€ estimés).

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

7 Les orientations du budget SPANC

Il s'agit d'un budget non assujetti à la TVA.
Une concertation plus étroite avec les maires dans le cadre de l'exercice de leurs pouvoirs de police sera menée pour tenter de résoudre certains points problématiques
Le suréquilibre et le résultat cumulé positif en section de fonctionnement correspond aux dépenses de suivi de bon fonctionnement et prestations de vidange opérées au cours de la durée de conventionnement pour chaque usager (7 ans).

7.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020 :

Dépenses réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021
011 Charges à caractère général	1 650,00€	9 119,98€	18 414,94€	40390,95€	98943,50€	65000€
012 Charges de personnel	0€	21 794,69€	32 520,54€	27313,44€	48 000€	48000€
65 Autres charges	0€	4 250,28€	6 648,49€	6175,87€	7 390€	7390€
67 Charges exceptionnelles	0€	15 000€	473,70€	1 475,39€	4 000€	4000€
Total	1 650,00€	35 164,95€	58 057,67€	75 355,65€	160 458,24€	156640€

Charges à caractère général

Le SPANC assure le contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées.
Si la réglementation actuelle n'oblige pas les SPANC à mettre en place un service d'entretien, les élus ont néanmoins choisi d'étendre à tout territoire le service de vidanges groupées en place depuis 2011 sur les communes de l'ex SIVOM de la Source Godion.
Cette démarche collective vise à développer un entretien régulier qui d'une manière générale n'est pas pratiqué.
Des marchés de prestations de vidange des dispositifs d'assainissement non collectifs ont été attribués.

Charges de personnel

Les charges de personnel représentent un ETP réparti sur 3 agents.
Un agent est affecté à 20% sur le budget SPANC. Un agent procédant à la facturation SPANC est imputé à 60% Un autre agent (0,10 ETP) effectue les diagnostics SPANC lors des ventes immobilières depuis fin 2019.
Des contrôles de bon fonctionnement vont être effectués 2 journées par semaine soit 0,4 ETP supplémentaire

Autres charges de gestion courante

Comme en 2020, l'indemnité de l'élu sera imputée totalement sur ce poste jusqu'aux élections.
Il sera prévu des crédits pour les créances éteintes (500€) et des créances admises en non-valeur (500€).
Compte tenu des annulations potentiels de facturation des redevances, il sera prévu des annulations sur exercices antérieurs au chapitre 67 – article 673 (4000€).

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Les provisions pour dépréciation des comptes de tiers procèdent de la constatation d'un amoindrissement d'une créance dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles. Elles résultent de la charge qu'il est raisonnable d'envisager sur les créances inscrites à l'actif circulant. Les provisions pour dépréciation des comptes de tiers sont donc portées en déduction de la valeur des postes de l'actif du bilan qu'elles concernent. De telles provisions doivent être constituées lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Dorénavant, constitue une anomalie l'absence de dépréciation pour créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans. C'est-à-dire les recettes non

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-25_2021-DE

recouvrées depuis plus de deux ans.

Au 31.12.2019, 928€ de recettes n'ont pas été recouvrées. Il convient de les inscrire au compte 6817.

En 2020, les frais de fournitures administratives (500€), frais de déplacements (700€) et frais d'affranchissement (200€) ont été assumés par le budget général. Il convient de régulariser par une écriture entre les deux budgets.

7.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2017 au compte administratif 2020 :

Recettes réelles de fonctionnement						
Articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021
70 Ventes de produits, prestations…	2 325€	86 489,64€	60 226,58€	49 531,01€	65000€	85000€
74 Subventions d'exploitation	0€	1 175€	0€	0€	2,36€	9,62€
75 Autres produits de gestion	0€	0€	2,37€	2,36€	2,36€	0
77 Produits exceptionnels			28 ,99€	4,42€	0	0
Total	2 325€	87 664,64€	60 257,94€	49 537,79€	65010€	71630,38€

La quasi-totalité des recettes de fonctionnement proviennent des redevances d'assainissement et des prestations de vidanges.
Les redevances et prestations au CA de 2020 s'élèvent à 49 531,01€ (60 228,58€ en 2019, 86 489,64€ en 2018).
Le Conseil communautaire a voté les tarifs des prestations de vidange des dispositifs d'assainissement collectif pour les usagers qui adhéreront au service via la signature d'une convention.

35 000€ de recettes pour le suivi et le bon fonctionnement avec ou sans conventions 2020 pour les secteurs de Vaucouleurs et de Commercy n'ont pas émises sur 2020 et n'ont pas été rattachées sur le budget 2020. Elles seront imputées sur le budget 2021.

7.3 La section d'investissement : les dépenses

Une réserve est prévue en cas de petits investissements (2356,50€).

7.4 La section d'investissement : les recettes

Il sera prévu un virement de la section de fonctionnement le cas échéant